



Moments intergénérationnels

Devant le succès remporté par cette initiative de la municipalité en collaboration avec la direction de l'école en 2023 et la réussite de la deuxième édition en 2024, les aînés ont cette année encore été conviés pour partager des moments de convivialité et de complicité avec les enfants de l'école le vendredi 27 juin.

Fermetures estivales... nos commerçants ont eux aussi le droit de prendre des vacances !

Maison SEMENON
Du lundi 21 juillet
au lundi 11 août inclus

Maison GILLES
Du mercredi 6 août
au mercredi 27 août inclus

Café de la mairie
Du 25 août
au 7 septembre inclus

Auberge des pêcheurs
Du dimanche 27 juillet
au lundi 4 août inclus

SOMMAIRE

Éditorial - Partenariat mutuelle AXA - Cimetière - Informations **P** 2

Commémoration 8 mai 1945 - Investissements 2025 **P** 3

Repas des aînés - Travaux d'isolation à l'école **P** 4

Port-Mort en Scène : Expo de printemps **P** 5

Les actus du CPN **P** 6

Comité des Fêtes - Training camp du bois de Bray **P** 7

Les actus de l'ASSPM - Bon début de saison pour les Lucky Bulldogs **P** 8-9

ALPM Vive la lecture ! - Association Française des Solos - Forces vives **P** 10-11

Opération tranquillité vacances - Base de données administrés -

Passage au Très haut débit **P** 12

Nos sportifs : Tom Argentin, ma saison sur l'eau **P** 13

Nos sportifs : Maksim Lachine, une flèche qui monte **P** 14-15

Dossier : Halte aux violences ! Référents ERRE **P** 16-17

Chambres d'hôtes et gîtes pormortais **P** 18-19

Histoire : Un mariage royal à Port-Mort... **P** 20

Gazouillis : La bergeronnette des ruisseaux **P** 21

Procès verbaux des conseils municipaux - Budget 2025 - État-civil **P** 22 à 27

Jeux - Fuel achats groupés - Messes **P** 28-29

Solutions jeux - Moment photo **P** 30

À votre service **P** 31-32



EXPO DE PRINTEMPS

7^e édition

➤ page 5



Maksim Lachine,

Une flèche qui monte

➤ pages 14-15



Halte aux violences !

Référents ERRE

➤ pages 16-17



Chambres d'hôtes
et Gîtes pormortais

➤ pages 18-19

L'Édito par Gilles Auloy - Maire

Nous sommes entrés dans la dernière année du mandat municipal car les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026. Avis à toutes les personnes désirant s'investir dans la vie de leur village. Le mode de scrutin change, la parité devient obligatoire et vous ne pourrez plus rayer un nom sur une liste, il faudra voter pour la liste entière. Nous vous expliquerons tous les changements dans la prochaine édition du journal.

Dans ce journal vous trouverez une nouvelle rubrique qui traitera régulièrement d'un personnage historique en une ou plusieurs fois. C'est un passionné de Port-Mort, Patrick Lewille, qui j'espère intéressera les grands et les petits.

Question budget vous pourrez y lire les travaux envisagés pour 2025. L'État, cette année, a donc décidé d'attribuer des subventions à un niveau moins élevé ainsi le Fond vert (subvention permettant la transition écologique) -54%, la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) -26%, seule la DETR (dotation équipement des territoires ruraux) stagne à +0,32%.

Le problème est le conditionnement de l'octroi des subventions liées à la situation financière des communes qui exclut à la fois celles trop riches et celles trop pauvres.

Conclusion durant votre mandat vous êtes gratifié d'une bonne gestion des finances communales alors vous n'obtiendrez pas de subventions car trop excédentaire idem pour les communes pauvres pas assez de trésorerie, si vous rajoutez que Département et Région ont également revu leurs financements à la baisse on peut dire que cette fin de mandat est plus difficile que jamais.

Malgré tout pour cette dernière année nous ne toucherons pas au taux communal des taxes foncières bâties ou non ainsi qu'à la taxe d'habitation. Durant tout le mandat la commune n'aura pas augmenté ses taux.

Pour terminer, à la suite de mon dernier édito j'ai reçu via les réseaux sociaux une petite leçon par un courageux contestataire s'abritant derrière un pseudo. Je suis toujours en attente de sa visite afin que je puisse échanger avec lui et mettre un visage sur son anonymat tout en lui rappelant qu'en 39-45 l'anonymat a déporté beaucoup de gens vers le pire...

■ G.A.



À la suite du **partenariat entre l'union des maires et des élus de l'Eure et AXA assurance**, pour la deuxième année la commune de Port-Mort renouvelle son partenariat avec AXA Epargne Protection. (Mutuelle individuelle et couverture dépendance).

Inutile de vous déplacer : pour toute prise d'information ou de rendez-vous, contactez les personnes renseignées au bas de la **lettre jointe dans ce journal**.

Les points forts :

- la **personnalisation** (vous aurez un interlocuteur unique),
- le **suivi** chaque année (un point sera fait avec l'assuré),
- la **tarification** (remise jusqu'à 20%).

CIMETIÈRE

Aujourd'hui encore trop de sépultures dans notre cimetière sont anonymes, la loi oblige à mettre un nom sur une tombe « article L2223-2 du code général des collectivités ».

Nous devons gérer l'espace du cimetière. Les concessions abandonnées et ce manque d'information sur les tombes peut être à l'origine d'erreurs. Le devoir de la commune est de conserver le souvenir de nos morts, alors aidez-nous.

La commune essaye avec tous ses moyens de donner au village un cimetière propre pour respecter tous ceux qui y reposent.

J'en profite pour vous rappeler que le tour des sépultures doit être entretenu par chacun et que **les plantations diverses ne doivent pas dépasser 50 cm tout en respectant les tombes voisines**. La commune prendra le droit de couper tout végétal ne respectant pas le règlement.

■ GILLES AULOY



Vous souhaitez vous rendre à Vernon, mais le bus 207 passe bien trop tôt. La ligne de transport à la demande (TAD) **SNgo!** est la solution !

Inscrivez vous gratuitement au service et réservez votre trajet.

Internet : **sngo.fr** Téléphone : **0800 27 27 00** (appel gratuit)

Départs garantis pour une arrivée à Vernon à **9h30** et **13h30**

Retours depuis Vernon à **11h30** et **16h15**

Plus de renseignements en mairie.

L'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de L'Habitat) devient CAP'Travaux

S.N.A. propose des aides financières aux propriétaires occupants (sous condition de ressources) pour ces types de travaux :

- Moyenne dégradation ou travaux lourds (réhabilitation partielle ou globale),
- Amélioration de la performance thermique,
- Autonomie permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Contact : **CITÉMÉTRIE** 02 78 77 60 70
ou **opah.sna@citemetrie.fr**



Commémoration Victoire 8 mai 1945 80^e anniversaire



Ce jeudi 8 mai 2025, une cinquantaine de personnes se sont réunies à Port-Mort pour commémorer la victoire du 8 mai 1945 et rendre hommage aux combattants et victimes de la Seconde Guerre mondiale. Une cérémonie empreinte de recueillement, d'émotion et de transmission.

Le moment fort de cette commémoration fut la lecture poignante d'une lettre du résistant René Char, interprétée avec sensibilité par Pascale Lachine. Poète et officier des Forces françaises de l'intérieur, René Char fut une figure majeure de la Résistance intellectuelle et armée. À travers ses mots, c'est toute la dignité, la souffrance et l'espoir de ceux qui ont lutté dans l'ombre qui ont été rappelés.

Puis, les participants ont écouté en silence la chanson « Nuit et Brouillard » de Jean Ferrat, bouleversante évocation des déportés. Composée en 1963, cette chanson rend hommage aux victimes de la déportation nazie. Avec des paroles sobres et puissantes, elle évoque le sort tragique de millions d'êtres humains, dans une Europe plongée dans la terreur et l'oubli. Jean Ferrat, lui-même fils d'un père déporté à Auschwitz, y livre un message fort contre l'oubli et pour la mémoire collective.

Le maire de Port-Mort, Gilles Auloy, a ensuite lu le discours officiel du ministre des Armées, Sébastien Lecornu, rappelant l'importance de cette date dans notre histoire et les valeurs de paix, de résistance et de fraternité que porte notre République. Une minute de silence a été observée, suivie de la Marseillaise, entonnée avec solennité.

Enfin, la cérémonie s'est conclue par la dépose d'une gerbe de fleurs au monument aux morts, effectuée par Sacha et Noé, deux jeunes du village, symbolisant la transmission de la mémoire aux générations futures.

Les participants ont ensuite été conviés à un vin d'honneur dans le jardin de la mairie, moment convivial et chaleureux, clôturant cette matinée de souvenir et de respect

■ GHYSLAINE AUDREN

Investissements 2025

123 400,00 € sont prévus pour financer les travaux suivants :

- Construction d'un local de rangement des conteneurs à ordures ménagères et déchets recyclables de la Maison de village pour raisons d'hygiène et d'esthétique.
Coût 12 775,80 €
 - Consolidation du rocher de la butte de Châteauneuf pour raison de sécurité et afin de rendre le site à nouveau libre d'accès.
Coût provisionné 15 000,00 €
 - Changement de deux poteaux à incendie obsolètes (obligation sécurité).
Coût 11 250,00 €
 - Changement d'une porte sécurité du dortoir de l'école maternelle (obligation sécurité).
Coût 5 258,40 €
 - Pose et branchement de compteurs d'eau distincts pour l'atelier communal, le cabinet de l'infirmière et la boucherie (un compteur commun aux 3 bâtiments aujourd'hui).
Coût 5 000,00 €
 - Vidéosurveillance (Charretterie de la mairie, parking école primaire, allée école maternelle et son toit, conteneurs à verre). Des actes de malveillance répétés sont à l'origine de cet équipement.
Coût 16 546,80 €
 - Divers travaux d'électricité et de signalisation.
Coût 5 807,00 €
 - Changement du chauffage de la Maison de village (fait décembre 2024) et bibliothèque (à faire) pour économie d'énergie.
Coût 31 717,93 €
 - Plafond de la Maison de village (isolation thermique et acoustique).
Coût provisionné 20 000,00 €
 - Le chantier d'isolation thermique de l'école primaire, du logement de fonction et de la bibliothèque devrait démarrer fin juin.
Coût 791 883,86 € (hors subvention et prêt)
- ### Travaux à l'église en cours
- Réparations sur toiture, gouttières et chéneaux.
Coût 7 300 €
 - Pose de témoins afin de mesurer l'évolution des fissures sur la voûte de l'église.
Coût 1 500 €
- ### Travaux prévus en 2026
- Nous allons cette année nous inscrire, pour exécution en 2026, au programme du S.I.E.G.E. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) pour l'enfouissement des réseaux et la réfection de la chaussée d'une partie de la rue de la Mi-voie (de la départementale à la rue Delamotte). Nous espérons que le projet de la commune sera retenu.

Repas des Aînés Une belle journée de partage à Port-Mort

Dimanche 6 avril, la Maison de village de Port-Mort a vibré au rythme de la convivialité et de la bonne humeur à l'occasion du repas des aînés, organisé par la municipalité.

Cette belle tradition a rassemblé de nombreux seniors de la commune, heureux de se retrouver autour d'un bon repas et d'un moment de détente. Accueillis par le maire et les membres du conseil municipal, les convives ont pu apprécier une ambiance chaleureuse et festive, rythmée par les rires, les discussions, et les retrouvailles.



Le déjeuner, soigneusement préparé par le traiteur Érisay, a fait l'unanimité par sa qualité et sa générosité. En dessert, les douceurs proposées par la boulangerie Semenon ont parfaitement clôturé ce moment gourmand.



L'animation, confiée une nouvelle fois au fidèle et incontournable Christian Mérieux, a apporté sa touche de gaieté et d'entrain. Sa présence, devenue indispensable à ce rendez-vous annuel, a fait danser les participants, pour le plus grand plaisir de tous.

Si l'an dernier, les deux doyens étaient repartis avec un colis surprise, cette année la municipalité a souhaité mettre quatre pormortais à l'honneur ! Un bel effet de surprise car ils ne s'y attendaient pas !



■ De gauche à droite, Gilles Auloy, maire, accompagné des deux doyens Pierre Scholl et Jacky Calmejane tous deux âgés de 86 ans ainsi que des deux invitées d'honneur Ginette Morineau et Marie-Thérèse Lebrun toutes deux âgées de 89 ans. Au fond à droite le fidèle animateur de cet événement, Christian Mérieux.

Ce moment de partage témoigne de l'importance que la commune accorde à ses aînés. Chacun est reparti le cœur léger, avec de beaux souvenirs et l'envie de se retrouver très vite. Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cet événement !

■ GHYSLAINE AUDREN

Travaux d'isolation à l'école



La commune de Port-Mort informe ses habitants que des travaux d'isolation thermique vont être entrepris à l'école à partir de la fin juin 2025.

Ce chantier, qui vise à améliorer la performance énergétique du bâtiment et le confort des élèves et du personnel, durera environ 1 an.

➤ CIRCULATION MODIFIÉE

Pendant toute la durée des travaux,
la rue de Falaise sera mise en sens unique dans le sens rue de Seine > Grande Rue.

Merci aux usagers de faire preuve de prudence et de respecter cette nouvelle signalisation temporaire.

➤ NOUVELLE ENTRÉE DE L'ÉCOLE

L'entrée de l'école se fera exceptionnellement par la rue de Falaise durant la période des travaux. Des panneaux de signalisation seront installés pour guider les familles.

Nous comptons sur la compréhension et la coopération de tous pour garantir la sécurité et le bon déroulement du chantier.

■ GHYSLAINE AUDREN



Rentrons nos conteneurs après le ramassage

La mairie de Port-Mort rappelle à tous les habitants l'importance de rentrer leurs conteneurs à ordures ménagères et de tri une fois le passage du SYGOM effectué.

Laisser les bacs sur le trottoir plusieurs heures ou plusieurs jours nuit à l'esthétique du village et peut gêner la circulation des piétons.

Un geste simple et citoyen qui contribue à garder Port-Mort propre, agréable et accueillant pour tous !

Merci de votre vigilance et de votre coopération.

Pour information, en cas de poubelles laissées dans la rue à jours et heures indus l'amende forfaitaire applicable est de 35 €.

■ GHYSLAINE AUDREN



Expo de printemps 7^e édition

Un autre talent artistique, lectrice...

Port-Mort en Scène vous a proposé son exposition de printemps les 24 et 25 mai 2025 dans la Maison de Village. Cette année, plus de la moitié des exposants a été une découverte pour vous. C'était en effet la première fois qu'ils exposaient à Port-Mort. D'autres vous auront été plus familiers...

Encore de la diversité : peinture, photo, sculpture, vitrail, pliage... nous avons voulu encore une fois élargir le domaine des expressions artistiques proposées pour une découverte plus riche.

Vous aurez pu découvrir aussi pour la première fois le samedi un autre talent : celui de lectrice.

Nous avons tous adoré écouter des histoires durant notre enfance. Peut-être en écoutez-vous encore à la radio ? Donc, au cœur de l'expo, Marie-France Fourier vous a proposé de lire à voix haute des extraits de livres, à la demande.

Beaucoup de choix, des œuvres et des thèmes différents.

Marie-France a bien préparé sa prestation, avec même des supports visuels pour les enfants !

C'était une première ! Nous espérons que cela vous aura plu, voire vous aura donné envie de découvrir plus profondément les œuvres proposées ?

Vous pouvez retrouver Marie-France au sein de la bibliothèque de Port-Mort. Elle fait partie de l'équipe qui vous y accueille et vous propose des prêts de livres chaque semaine.

Le concert du dimanche, dirigé par Nadia Tanguy, vous a proposé de la musique classique, de chambre plus exactement, ce qui est le domaine d'Appassionato, association Rouennaise regroupant des musiciens amateurs de l'Eure et de la Seine-Maritime. Comme les fois précédentes, Appassionato a proposé un répertoire varié, et une belle qualité d'interprétation, dans la simplicité et la bonne humeur. C'est un grand bonheur de les recevoir !

Voilà. C'était le cru 2025 !

👉 FESTIVAL DE THÉÂTRE :

Nous vous donnons maintenant rendez-vous au Festival de Théâtre, du 14 au 16 novembre. Le programme qui vous sera proposé est en cours ... nous y travaillons !

Nous nous ferons un plaisir de vous y accueillir nombreux.

En attendant, bon été !

■ L'ÉQUIPE PMES

www.portmortenscene.com



■ Une première, Marie-France Fourier vous a proposé de lire à voix haute des extraits de livres, à la demande.



■ Coup de cœur de la Municipalité.



■ Le zèbre de la Maternelle !



■ Quand musique et exposition se rencontrent...



LES ACTUS

Lors de notre dernière assemblée générale qui s'est tenue le 1^{er} février, la composition du Conseil d'Administration (CA) a été renouvelée, conformément aux statuts.

Jean-Louis Breton, fondateur de l'association et président depuis sa création il y a une dizaine d'années, n'a pas souhaité renouveler son mandat. C'est Chantal Caillié-Douillard qui a été élue pour lui succéder à l'issue de la première réunion de ce nouveau CA qui désigne également les autres membres du bureau, à savoir : Évelyne Lucet, secrétaire et Guillemette Alquier, trésorière.

S'initier à la nature par la nature, la découvrir et la protéger reste bien sûr la priorité de l'association. En effet, s'intéresser à la nature « ordinaire » près de chez soi est essentiel. On protège mieux ce que l'on connaît.

C'est pourquoi l'association continuera ses activités : club du mardi, rencontres du samedi, expositions, ateliers, sorties, entretien du sentier des plantes sauvages... Un accent particulier sera porté sur l'accueil des familles, car c'est par leur intermédiaire que peut tisser le lien qui nous unit à la nature et qu'elles pourront transmettre.

Outre les chantiers précédant la réouverture du sentier des plantes sauvages et les participations à « Pressagny en Fleurs » et à la journée biodiversité de Saint-Aubin-sur-Gaillon, nous avons proposé :

- Participation à la nuit de la Chouette le 8 mars avec une conférence sur ces oiseaux et une sortie nocturne d'écoute dans le village.
- 12 avril conférence interactive « réussir ses semis et bourse aux graines ».
- 13 avril, à la demande des parents d'élèves pour Pâques, parcours sur le thème du nid et de l'œuf.
- Deuxième semaine de mai : sorties nature avec l'école en bord de seine pour les maternelles et en forêt pour les CP à CM2.

➤ À venir :

- Le 5 juillet une soirée « Apportez votre pique-nique et découvrez les papillons de nuit ».
- Le 9 août notre rendez-vous annuel avec les étoiles filantes.
- À l'automne une exposition sur la Seine, son milieu et ses poissons.
- En novembre une sortie champignons, bien sûr !

En attendant de vous retrouver le 5 juillet pour un pique-nique convivial et l'observation des étonnants papillons de nuit, nous vous souhaitons d'ores et déjà de bonnes vacances !

■ GUILLEMETTE ALQUIER



■ On observe le bois mort.



■ Retour d'exploration des bords de Seine pour les maternelles.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | 18 janvier

• Nouveau bureau :

Président : Clément PAVLOFF

Secrétaire : Dominique LEFORT

Trésorier : Jean-François POULAIN

• **Nouveau membre** : Le comité eu le plaisir d'intégrer dans son équipe Élise LAMOTTE-CLIQUE, également déléguée des parents d'élèves.

• **Membres** (en date de parution) : Marie-Claire Arnaud - Christelle Beaudemont - Christian Bellin - Élise Lamotte-Cliqué - Franck Lefebvre - Quentin Osinski - Sébastien Roquier.

• Démissions :

Christophe Douillard (avril), Alain Clerfeuille (mai).

FOIRE-À-TOUT | 11 mai

Un bilan exposants encore en hausse cette année avec 80 participants pour 436 ml !

La fréquentation de la restauration « barbecue » et de la buvette fut proportionnelle grâce à une météo plutôt clémente malgré une forte averse orageuse survenue aux alentours de 14h30 causant un désordre momentané chez les exposants.

Non moins de 250 chipolatas, 250 merguez et 67 andouillettes fournies par la **Maison Gilles** furent consommées accompagnées de 115 kilos de frites.

La nouvelle recrue **Élise** a accueilli les clients à la caisse avec un sourire impeccable durant toute la journée, tandis que **Manu**, nouvelle bénévoles, découvrait le coup de feu du service avec enthousiasme !

Les baptêmes pédagogiques de motos de l'**association de motards Les Loulous** ont également eu un franc succès. *L'association œuvre pour aider un enfant très gravement handicapé nécessitant un lit médicalisé.*

Le bilan financier est des plus satisfaisant et permet à l'équipe d'envisager les événements à venir sereinement.

Seul bémol de la journée, le dépôt sauvage d'invendus par trois exposants en fin de journée qui a contraint l'équipe à débarrasser la cour de l'école et à emmener les objets en déchetterie...

Remerciements à la Municipalité et à son personnel pour leur aide et soutien à l'organisation de notre plus gros événement annuel qui permet de financer le reste du programme du Comité et d'être les plus généreux possible avec la coopérative scolaire lors du Noël des enfants.

Un grand merci également aux bénévoles qui ont prêté main forte lors des fastidieuses étapes de mise en place et de rangement ainsi qu'à Évelyne Lucet qui comme toujours a gracieusement offert ses crêpes tant appréciées de tous !

A VENIR...

| **Soirée Halloween** Sam. 1^{er} novembre | Maison de village

| **Noël des enfants** Sam. 13 décembre | Maison de village

| **Marché de Noël** Dim. 14 décembre | Maison de village

■ ALAIN CLERFEUILLE



SECOURISME EN MILIEU HOSTILE



Du 17 au 28 mars nous avons accueilli 2 équipes de 10 journalistes télé d'une chaîne d'info française qui sont restées chacune une semaine.

Au programme secourisme en milieu hostile, apprentissage des conduites à tenir sur un check-point tenu par des rebelles et bien sûr de nombreuses missions de nuit comme ils pourraient en vivre sur des théâtres de guerre.

ENTERREMENT VIE DE GARÇON



Début avril, nous avons organisé un stage « enterrement vie de garçon » pour une super équipe. Au programme, franche rigolade, bonne ambiance mais également de la cohésion et du dépassement de soi. Tous nos vœux de bonheur aux futurs mariés.

ANNIVERSAIRE



En mai un jeune Pormortais est venu fêter son anniversaire dans notre association entouré des ses petits camarades.

Après une après-midi sportive dans notre forêt avec différents parcours et épreuves, nos jeunes se sont vu remettre la médailles Training Camp du bois de Bray afin de les récompenser.

Envie de tenter l'aventure ?! N'hésitez pas à me contacter, ensemble nous vous concevrons un stage sur mesure.

• 06 34 01 09 69 | christophedelacour27@gmail.com

■ CHRISTOPHE DELACOUR



Les Actus de la Sauvegarde

■ MARIE-CHRISTINE BARON

👉 Flash back sur nos activités en 2024

Avril : Nettoyage des bords de Seine avec les volontaires et pot campagnard en final offert par l'ASSPM.

Mai : Animation scolaire avec les enfants de l'école, les enseignants, et les animatrices du Sygom.

Juin : À la découverte du mini réseau ferroviaire à Igoville : le paradis des trains miniatures. Pique-nique au bord de l'eau suivi l'après midi d'une visite à la batellerie de Poses avec les mariniers et pour finir la journée, visite de la galerie Ratel Pique suivie du traditionnel pot de l'amitié avant de se quitter.

Juillet : Musée de Courcelles-sur-Seine : visite animée par Jean-Michel Basset et Stéphane Thériau beaucoup d'ambiance en musique, des participants joyeux et dynamiques dont les parents de Miaou qui ne parlent pas français mais le papa a découvert un instrument de musique venu directement de son pays « la Chine ». Cet excellent musicien a vite pris l'instrument en main. Quoi de plus beau que la communication par la musique ! Un grand merci pour cette excellente matinée qui s'est terminée par un pique-nique dans la fraîcheur de la salle réservée par Jean-Michel et ...en musique évidemment.

Septembre : Visite du site REMEA à Gaillon (plateforme de transit et de traitement pour la valorisation de terres et matériaux pollués) en compagnie du responsable de la plateforme Ludovic Revert. Visite interactive très instructive que Ludovic a menée avec beaucoup d'entrain.

Vous nous avez retrouvé au **Forum des Associations** avec à Port-Mort piloté par Christian Chomienne qui a fait la promotion de notre Association avec beaucoup de conviction auprès de nombreux visiteurs.

Octobre : Visite du Château de Gaillon avec une excellente guide suivie d'une pause au restaurant la Marina à Gaillon dans une salle privatisée pour notre repas. Puis après-midi concert à l'église de Port-Mort, à 15h animé par le groupe Irish Break : un énorme succès et un public génial qui a su « mener la danse » ; ambiance superbe.

👉 Et pour 2025 :

Janvier : une AG très animée et conviviale, 2 nouveaux membres au bureau - et donc un nouveau bureau plein d'enthousiasme car l'ASSPM c'est avant tout la Sauvegarde du site de Port-Mort, donc :

- être présents aux CSS (Commissions de Suivi de Sites Seveso) avoir des entretiens privilégiés avec Syngenta, Alland et Robert,
- s'informer et informer nos adhérents sur notre environnement,
- soutenir les actions relatives à la qualité de vie de notre village (camions, déchetterie etc.) en accord avec la mairie,
- entretenir le patrimoine portmortais (gravier de Gargantua),
- et apporter une petite touche de convivialité supplémentaire dans notre village (cabane à livres, banc, table de pique-nique qu'il faut entretenir).



■ Sortie à Igoville.



■ Découverte et rencontre au Musée de Courcelles-sur-Seine !



■ Visite du site REMEA à Gaillon.



■ Concert à l'église de Port-Mort.

👉 La GRANDE LESSIVE ? Non, juste le nettoyage des bords de Seine !

Comme chaque année, dimanche 13 avril, les volontaires de plus en plus nombreux se sont retrouvés pour une matinée de nettoyage des bords de Seine à Port-Mort.

Le long du chemin, en parallèle à Jean-Louis Mansois sur l'eau dans sa barque, les ramasseurs ont fait bonne pêche et les objets flottants disgracieux ont pu être récupérés. La récolte est cependant de moins en moins importante ce qui est très positif mais toujours tout aussi surprenante comme le montre la photo ci-contre.

Non, nous n'avons pas fait la lessive ! Malheureusement une partie de chemin entretenue en principe par VNF était bloquée par les friches et les branches cassées et donc impraticable.

C'est autour du traditionnel casse-croûte offert par l'ASSPM animé et ensoleillé par la bonne humeur de tous que cette matinée s'est terminée. À l'année prochaine et encore un grand merci aux participants qui se dévouent pour rendre nos balades encore plus agréables.

Les collectivités locales, les associations et les pouvoirs publics se mobilisent pour préserver et restaurer la Seine.

Plusieurs actions ont été mises en place :

- Modernisation des stations d'épuration de nombreux travaux sont engagés pour améliorer la capacité de traitement des eaux usées, afin de limiter les rejets polluants dans le fleuve.
- Nettoyage des berges des opérations régulières de ramassage de déchets sont organisées par des bénévoles et des associations, sensibilisant la population à la préservation de l'environnement.
- Réglementations plus strictes : Les industries et les exploitations agricoles sont soumises à des normes plus exigeantes concernant leurs rejets et des contrôles sont effectués pour veiller à leur respect.
- Restauration de la biodiversité : des programmes de réintroduction de certaines espèces de poissons, d'oiseaux et de plantes aquatiques sont menés pour recréer un écosystème plus équilibré.



■ Les bénévoles du 13 avril posent devant leur butin.

PROJETS

Patrimoine :

- Mise en valeur et l'implantation au bon endroit du panneau piscine avec son historique (don d'un particulier, voir JPM n°87 printemps 2024),
- Entretien du gravier de Gargantua, du tombeau de Saint-Ethbin et de la Croix de Bordeaux,
- Sortie pour les adhérents en mai, « au fil de l'Epte entre lys et léopards » et en octobre « sur les pas de Claude Monet »,
- Concert ouvert à tous à l'église de Port-Mort dimanche 7 décembre.

Environnement :

Septembre : réunions Syngenta et CSS (membres du bureau) et Forum des associations le 7 septembre à Notre-Dame-de-l'Isle.

Si vous voulez nous encourager, participer à nos sorties patrimoine, être informés régulièrement sur nos activités dans l'année, adhérez pour 20 € par an par famille avec 2 titulaires.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 01 77 11 84 ou par mail asspm@googlegroups.com.



Bon début de saison pour les « LUCKY BULLDOGS »

Début de saison des reconstitutions réussi, avec ce premier week-end les 2, 3 et 4 mai 2025 au château du Taillis à Duclair (76) pour sa 20^e édition.

Ce week-end vous aviez rendez-vous avec l'histoire !

Près de 400 reconstituteurs et collectionneurs sont venus de la France entière avec équipements et véhicules pour vous faire vivre l'histoire et pour célébrer le 80^e anniversaire de la fin du second conflit mondial en Europe.

Tout le week-end a été ponctué d'animations, expositions, concerts, et spectacles.

En 3 jours, malgré la chaleur, la pluie et le froid, près de 4000 visiteurs sont venus pour cette ultime édition.

Merci au propriétaire du Château Nicolas NAVARRO, pour nous avoir accueilli une nouvelle fois et pour l'organisation sans failles.



■ Les Lucky Bulldogs au château du Taillis à Duclair (76).

Et aussi, la participation d'un de nos membres au défilé sur les Champs Elysées lors de la commémoration du 8 mai 2025.

Suite au prochain numéro...

■ RODOLPHE DELAMOTTE

ALM Vive la lecture !



Depuis la rentrée 2024-25 nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents, enfants ou adultes à la bibliothèque.

Avec la présence de renforts, merci à Marie-France et Martine, nous assurons désormais une animation mensuelle pour les enfants de l'école. Les enfants du primaire, vous souvenez vous des dominos, pouilleux, jeu des l'oie des livres, de l'apprenti écrivain ? Et les petits sont toujours aussi attentifs et curieux de la lecture faite par Marie T.

Et grâce aux achats de livres récents assurés par le financement de la mairie ainsi que vos dons de livres (remerciement particulier aux parents d'élèves et à Virginie !) nous élargissons nos propositions de lecture pour petits et grands.

■ SOPHIE ÖBERG



Rejoignez une grande bande de copains !

Vous qui êtes une personne seule, divorcée, séparée, veuf ou veuve, vous voulez rompre votre solitude, refaire des projets dans la convivialité et le respect, partager avec une bande de copains des moments chaleureux en participant à des activités festives, sportives et culturelles : venez nous rejoindre à l'Association Française des Solos de l'Eure.

Découvrez-nous sur Internet sur www.asso-des-solos.fr puis choisir Vernon, Louviers ou par téléphone au 02 32 52 43 57.

Vous pouvez venir vous renseigner à nos **accueils à 18h15 à la Maison pour tous**, les :

- Vendredi 18 juillet • Vendredi 22 août • Jeudi 25 septembre
- Jeudi 11 décembre

■ PHILIPPE MORICE



Sophrologue, **mais pas que...**

Je suis également **praticienne en massage amma assis** et **hypnothérapeute** depuis peu.

Qu'est ce que le massage Amma assis ?
« Amma » veut dire « calmer par le toucher ».

Il est à base de digipuncture, d'étirage et de tapotage. Il se pratique sur une chaise ergonomique. Je masse de la tête jusqu'en bas du dos en passant par les bras et les mains ; la personne massée reste habillée.

Le massage Amma assis

- favorise la circulation sanguine,
- soulage les maux de dos
- réduit stress et anxiété
- diminue la tension artérielle
- redynamise le corps
- soulage maux de tête et migraine
- procure détente et redynamisation du corps et de l'esprit et bien d'autres choses encore...

Et je suis un peu comme Obélix tombée dans la marmite de potion qui en veut toujours plus, et bien c'est avec le bien-être je ne m'arrête plus, je continue à me former et depuis mars 2025 je suis hypnothérapeute, j'accompagne les personnes dans leur décision d'arrêt du tabac, de la perte de poids, j'accompagne aussi pour l'anxiété, le stress, les phobies etc...

Mais surtout je me suis **spécialisée dans la prise en charge de la douleur chronique et aiguë** étant aide soignante de base c'est quelque chose qui me tenait à cœur.

Je consulte à Port-Mort et un samedi sur deux à St-Marcel. Je me déplace aussi à domicile sans problème si besoin.

Au plaisir de vous rencontrer.

■ LAETITIA CARNEC | 8, rue des Sablons | 06 50 60 88 37
laetitia_carnec@yahoo.fr

NOUVEAU

Jardin'eure
CRÉATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

07 78 52 10 96 • 06 67 26 26 17
jardineure27@gmail.com
Secteur Port Mort
@ f jardineure

Jeune entrepreneur originaire de Port-Mort, je vous propose les prestations suivantes :

- Élagage / abattage • Taille de haie
- Débroussaillage / tonte • Petit terrassement
- Pose de clôture • Création de massifs

Jardin'eure

CRÉATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

Nolan Fouaux-Mansois | 85, Grande rue
07 78 52 10 96 | [f](https://www.facebook.com/jardineure) Jardineure

CAFÉ DE LA MAIRIE

La nouvelle véranda enfin ouverte au public !

Une épopée de 24 mois pour Philippe et Sophie depuis l'initialisation du projet en 2023...



L'ancienne véranda, installée par le précédent propriétaire Dominique Bruyant en 2008, était devenue à la fois étriquée (12 m²) par rapport à la fréquentation de l'établissement, vétuste et surtout ne répondait pas aux normes des « Établissements destinés à Recevoir du Public ».

Il a d'abord fallu délocaliser le store pour pouvoir poser les chapes murales et ce par deux fois ! L'entreprise Pottier a ensuite posé les fondations autour de la véranda existante en juin 2024. La nouvelle véranda de 18 m² a été montée en février et le carrelage posé en novembre pour accueillir les clients en tout confort pour la période hivernale.

Pour agrémenter la terrasse, des bacs à plantes ont été disposés autour de celle-ci en mai. La plantation a été effectuée par Laura, notre agent aux espaces verts.

NOUVEAU

27940 Port Mort
06.48.91.11.83

Gwen

NAIL'S & FASHION

@gwennailsfashion
Gwen Nails & Fashion

N° Siret 93793333100012

Je me présente, je m'appelle Gwen, je suis habitante de notre joli petit village de Port-Mort. Je suis, depuis quelques mois, certifiée prothésiste ongulaire. J'adore le monde de la beauté des ongles et du nail art. Mon but est de me perfectionner de jour en jour et surtout de pouvoir vous proposer un maximum de couleurs, de paillettes et de nail art.

Je serai ravie de vous accueillir dans mon petit cocon, de passer un moment à papoter tout en embellissant vos jolies mains.

Gwen Nail's & Fashion

Prothésiste ongulaire certifiée

Semi permanent / Extension Gel / Popit / Pose américaine

Gwen Da Costa | 8, rue de la Mi-Voie | Sur RV uniquement

06 48 91 11 83

@gwennailsfashion

Gwen Nail's Fashion



JUILLET 2005 - JPM #33

CAFÉ DE LA MAIRIE
Le Café
ouvre sa terrasse !

Depuis la fin juin, le café « s'extériorise » : une ouverture a été pratiquée dans le mur donnant sur la place de la Maison de village. La nouvelle porte vitrée apporte ainsi de la clarté dans la salle et une terrasse de quelques tables permet désormais aux Pormortais et touristes de prendre une consommation à l'ombre des tilleuls de la place.



En 2005 le café était « borgne » côté parking et les propriétaires Jean-Yves et Christine Le Bigot avaient bien compris qu'une terrasse leur procurerait une meilleure visibilité.

■ ALAIN CLERFEUILLE



L'Opération Tranquillité Vacances concerne tous les départements français depuis 1974. L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires.

Afin de prévenir les éventuels cambriolages, ce dispositif gratuit de police et de gendarmerie propose aux habitants de veiller sur leurs domiciles pendant leurs absences prolongées et de les prévenir en cas d'anomalie.

Depuis le 20 juin 2022, cette démarche est dématérialisée.



www.masecurite.interieur.gouv.fr

Base de données administrés

Il nous est parfois nécessaire de devoir entrer en contact avec les administrés pour diverses raisons. Nous utilisons les moyens de communication que nous avons à notre disposition :

- la page officielle de la mairie de Port-Mort sur **Facebook**,
- le **site Internet** de la commune,
- et depuis plus d'un an, l'application **Panneau Pocket**.



Mairie de Port-Mort



port-mort.com



Panneau Pocket

Cependant certaines informations ne concernent qu'une partie de la population, notamment les travaux temporaires d'un secteur, une coupure d'eau d'une rue...

👉 Nous vous proposons donc de collecter, uniquement à des fins municipales très ciblées, vos coordonnées (adresse, adresse électronique et numéro de téléphone) en respectant les directives de la CNIL.

Cette base de données sera hébergée sur un serveur sécurisé, uniquement utilisée par la municipalité en cas de nécessité absolue.

Si vous rencontrez des difficultés pour accéder aux 3 médias ci-dessus et si vous avez besoin d'aide à leur installation, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous vous aidions dans cette démarche.

■ GHYSLAINE AUDREN

Passage au Très haut débit : la fin du cuivre au profit de la fibre optique



Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes, et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien.

Orange™, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture. La fermeture du réseau cuivre ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à l'Internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, la fibre optique qui permet d'accéder à une connexion Très haut débit (THD).

L'arrêt progressif de l'ADSL* est mis en œuvre à partir du 31 janvier 2025. Le réseau cuivre historique sur lequel s'appuie la technologie, qui fournit le téléphone, Internet et la télévision, va progressivement disparaître au profit de la fibre optique.

En tant que propriétaire du réseau cuivre, l'opérateur Orange™ pilote l'agenda de fermeture du réseau. Celui-ci s'étale jusqu'en 2030, selon la progression du déploiement de la fibre.

NB : Vous êtes concerné par la fermeture du réseau cuivre même si vous n'avez pas souscrit un contrat auprès d'Orange™ car les autres opérateurs utilisent aussi ce réseau.

La mise en œuvre progressive de la fermeture technique du réseau cuivre se fait par lots de communes.

- 2024-2025 : phase de transition
162 communes : 31 janvier 2025
829 communes : 27 janvier 2026.
- 2026-2030 : phase de fermeture
2 145 communes : 31 janvier 2027.

La suite des fermetures techniques aura lieu janvier 2028, novembre 2028, novembre 2029 et novembre 2030.

Port-Mort fait-il partie des lots connus à ce jour ?

L'arrêt des services du réseau cuivre n'est pas encore prévu dans notre commune.

Malgré cela il est conseillé d'anticiper et de migrer dès que possible vers la fibre optique.

En tout état de cause, l'arrêt des services interviendra d'ici à 2030.

* L'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) est une technologie d'accès à internet s'appuyant sur les hautes fréquences de la ligne téléphonique pour transmettre des données numériques à très haute vitesse. La terminologie française parle de « raccordement numérique asymétrique ».

■ ALAIN CLERFEUILLE

SOURCES service-public.fr et economie.gouv.fr
economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre-dans-votre-commune

Tom Argentin Ma saison sur l'eau



Statistiques et performances

- 10 déplacements en compétition à travers la France
- + de 400 entraînements réalisés
- + de 2 000 kilomètres parcourus en kayak
- 3 titres de champions de France

Moments forts

- Champion de France K4 5 000 m à Mantes-La-Jolie (Avril 2024)
- Champion de France K2 & K4 200 m à Gravelines (Juillet 2024)

Objectifs atteints !

- Nous avons réussi avec mes équipiers à conserver nos titres en K2 et en K4 200 m mais également à en glaner un nouveau qui nous échappait en K4 5 000 m !

Mes objectifs de la saison prochaine

- Conserver mon titre sur K2 & K4 200 m ;
- Participer & performer aux championnats de France marathon qui auront lieu à Vernon le 27 & 28 septembre 2025 ;
- Continuer à prendre du plaisir à l'entraînement et en compétition !

...et à long terme Los Angeles 2028 & Brisbane 2032..!

Remerciements

- Je tiens à remercier le conseil municipal de Port-Mort qui m'accompagne depuis des années maintenant.
- Je viens d'accomplir mon année sportive la plus remplie jusqu'à maintenant et je ne compte pas m'arrêter là ! Je continuerai à tout donner pour atteindre mes objectifs et porter fièrement les couleurs de Port-Mort.

Chaque coup de pagaie m'a rapproché de mes objectifs, hâte de recommencer !

■ TOM ARGENTIN



K4 | 5 000 m | Mantes-La-Jolie



K2 | 200 m | Gravelines

Tom Argentin, 22 ans, originaire de Port-Mort, pratique le **Kayak de vitesse** depuis l'âge de 11 ans.

Il s'entraîne régulièrement avec le SPN Vernon et est sponsorisé par la commune depuis avril 2021.

Sponsoring communal 2025 : 1 000 €





Maksim Lachine Une flèche qui monte



J'ai obtenu l'ensemble des flèches de progression qui nécessitent de faire un score minimal de 280 sur 360 a des distances de 10 à 70 mètres.

Je participe au concours de la ligue de La Défense Nationale puisque mon club y est affilié.

Mon objectif saison salle 2024/2025 est atteint puisque j'ai été qualifié pour le championnat de France à Agen, j'y ai réalisé mon meilleur score 547/600 et me classe 16°. J'ai fini champion du Département et ai remporté avec Lucie Rigal le trophée des mixtes de l'Eure. Je me suis classé 5° au régional.

Mon objectif saison extérieure 2024/2025 : la saison est courte et il y a peu de concours avant les championnats. Je vais faire de mon mieux pour être qualifié pour le championnat de France et pour être sur le podium du championnat de la ligue de La Défense.

Le tir à l'arc est une passion qui a un prix ! Notre petit club ne participe pas aux frais pour les déplacements et hébergement sans compter le renouvellement des consommables comme les flèches ou les branches qui nécessitent d'être changées dès que l'on grandit !



Je suis en seconde au lycée Dumezil. Mon projet professionnel est de devenir dentiste. Mais ma passion c'est le tir à l'arc ! Je suis licencié au CSADN (Club Sportif Artistique de la Défense Nationale) Vernon depuis 6 années. Dès ma 1^{ère} année de compétition, j'ai été sélectionné pour les championnats de France Indoor et extérieur.

Les distances de tir et la taille des blasons (cibles) changent quand on passe dans la catégorie d'âge supérieur. Au départ en U15 on tire en intérieur à 18 m sur un blason de 80 cm, maintenant je tire sur un trispot de 40 cm. Les flèches sont tirées en deux fois 10 volées de trois flèches, soit un score maximal de 600 points.

En extérieur, on a commencé en U15 à tirer à 30 m mais maintenant ma distance nationale est de 50 m et 60 m pour l'international sur un blason de 122 cm. Ce n'est pas comme à 18 m, on tire 72 flèches en deux fois six volées de 6 flèches pour un score maximal de 720 points. Je préfère tirer en extérieur même si c'est plus difficile car il faut composer avec le vent, la luminosité et la pluie.

J'ai intégré la préfilère départementale de l'Eure pendant deux ans et j'ai été retenu en septembre 2024 au collectif régional. Un week-end par mois et la moitié des vacances, je suis un entraînement intensif à Houlgate ou Notre-Dame-de-Gravenchon avec d'autres archers normands, dispensé par des entraîneurs qui nous suivent pendant les championnats et les TNJ (Tournois National Jeunes).

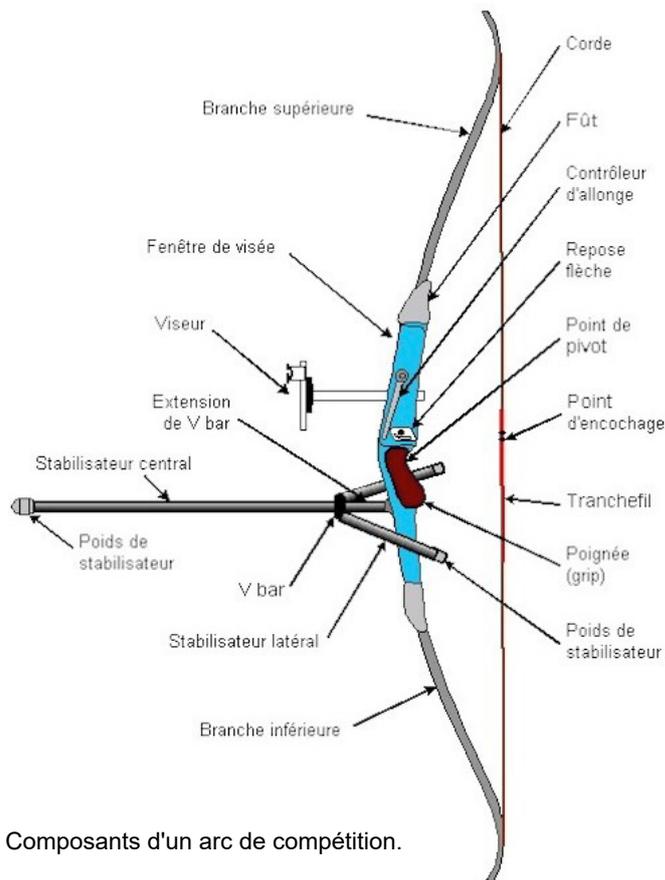
Le niveau est de plus en plus élevé car de nombreux archers entrent en pôle espoir et pratiquent le tir à l'arc pendant 25 heures par semaine.

Au tir à l'arc, on est à la recherche d'un geste parfait à dupliquer sur chaque tir pendant toute la durée du concours ! Et dès que l'on change une partie du geste ou un élément du matériel, il faut pratiquer pour se réapproprier le geste ! Rien n'est inné ! Et le mental joue énormément ! Fatigué, stressé ou énervé ? Les résultats chutent ! Il faut apprendre à se mettre dans une bulle.

Je tiens à remercier la municipalité qui m'a permis de pouvoir acheter l'an dernier une poignée (grip) d'arc d'occasion de la meilleure marque sur le marché.

Cette année, je vais renouveler mes flèches en prenant du haut de gamme ce qui représente un budget conséquent car le tube coûte un peu plus de 30 € auquel il faut ajouter une pointe, un pin et une encoche, soit un peu plus de 40 € et il faut avoir un jeu de 12 flèches !

■ MAKSİM LACHINE



■ Composants d'un arc de compétition.

MOMENTS FORTS

SAISON 2024

• Tir en salle :

9 concours à 18 m sur trisplot Ø 60 cm

Championnat départemental 3^e

Championnat régional 4^e

Championnat de France 17^e

Meilleur score 544/600

Podium or, argent et bronze x 2 et 4

• Tir en extérieur :

8 concours à 60 m sur blason Ø 122 cm

Championnat départemental 5^e

Championnat régional

Championnat de France en équipe

Tournoi national jeunes

Meilleur score 608/720

Podium argent x 2 et 4

SAISON 2025

• Tir en salle :

13 concours à 18 m sur trisplot Ø 40 cm

Championnat départemental 1^{er}

Championnat régional 5^e

Championnat de France 17^e

Championnat départemental Eure :

Podiums : 5 argent et 2 bronze

Meilleur score 548/600

• Tir en extérieur :

4 concours à 60 m sur blason Ø 122 cm

dont 2 Tournois national jeunes à Sarcelles et Compiègne avec une place de 3^e.

1 Concours à 50 m pour le championnat de la Ligue Ouest de la Défense : 1^{er}

Meilleur score 620/720

Dernier résultat en extérieur :

Champion avec record personnel

de 627/720 à 60 m

au Championnat départemental de l'Eure le 8 juin.

À venir :

Tournoi national jeunes à Rochefort :

13 juin

Championnat de France Défense Nationale :

21 juin

Championnat régional : 29 juin

Championnat de France : 19 et 27 juillet

■ Blason (cible).

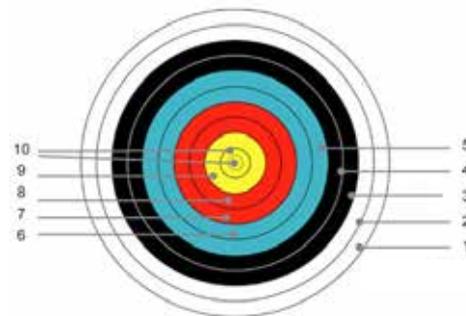
Le diamètre varie de 40 à 122 cm selon l'âge et le type de tir, en salle ou en extérieur.

Dans le jargon des archers :

• **Faire une paille ou une taupe**, se dit lorsque l'archer envoie une flèche en dehors du blason et donc n'obtient aucun point avec celle-ci.

• **Faire un Robin**, se dit

lorsqu'une flèche pénètre une flèche déjà en cible, en référence à Robin des bois.



■ Cible « trisplot ».



Le diamètre des blasons varie de 40 à 60 cm selon l'âge, la distance de tir en salle étant de 18 m.



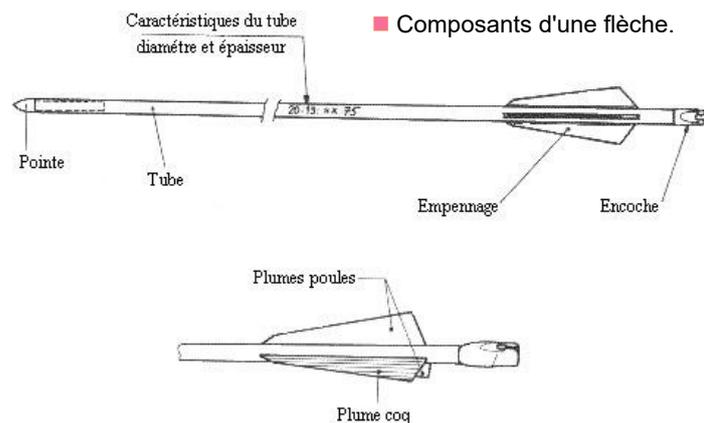
18 m



■ Victoire en salle au trophée des mixtes de l'Eure avec Lucie Rigal.



■ Championnat de France à Agen avec son entraîneur.



■ Composants d'une flèche.

Maksim Lachine, 15 ans, originaire de Port-Mort, pratique le tir à l'arc depuis l'âge de 9 ans.

Il s'entraîne régulièrement avec le CASDN Vernon et est sponsorisé par la commune depuis mai 2024.

Sponsoring communal 2025 : 600 €



Halte aux violences !



➤ Référents Élu(e)s Ruraux Relais de l'Égalité (ERRE)

Lundi 3 février 2025, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) ont signé une **convention pour accélérer l'efficacité de l'engagement des deux réseaux dans le combat contre les violences intrafamiliales dans les villages**. La convention vise à développer les liens entre l'AMRF et la FNSF au plan national et local, pour notamment favoriser la mise en place de partenariats conventionnés au niveau départemental pour une action conjointe dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier conjugales ou encore mettre en place des campagnes communes de sensibilisation, outils de communication, plaidoyers et études conjointes portant sur les violences faites aux femmes en milieu rural.

ERRE trouve sa justification dans une décision forte du Bureau de l'AMRF et dans un rapport d'information sénatorial alarmant concernant **les conditions de vie de femmes vivants dans les milieux ruraux**. En effet, le rapport souligne que la moitié des féminicides se produisent en milieu rural alors que ces zones ne sont occupées que par un tiers de la population.

Les milieux ruraux sont reconnus comme étant des amplificateurs d'inégalités, ERRE vise à inverser ce processus, en palliant les obstacles rencontrés dans le monde rural. Profitant de la spécificité positive de l'élus d'être accessible « dès le premier mètre », la présence d'élus ruraux relais de l'égalité vise à permettre de rapprocher l'information vers la population bénéficiaire du projet.

➤ 3 axes d'action

L'action ERRE se décline autour de trois axes, adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'élus référents volontaires départementaux et communaux.
2. La formation de ces élus - formation à l'accueil, à l'accompagnement et à l'aide des victimes ; participation aux différents forums réguliers en visioconférence ; grâce à des interventions d'experts.
3. L'animation d'un réseau national et départemental, mettant en lien l'ensemble des acteurs impliqués afin de travailler en complémentarité.

➤ Les référents ERRE ne solutionneront pas votre problème mais vous mettront en contact avec les associations capables de vous épauler dans cette épreuve. Il existe un maillage important d'associations qui peuvent vous aider !

➤ Et si la violence est imminente ou en pleine nuit, appelez le 17 ou le 115.



PRINCIPAUX CHIFFRES SUR LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE FAITES AUX FEMMES EN 2023

En 2023, les forces de sécurité intérieure ont enregistré :

- 93 victimes de féminicides,
- 319 victimes de tentatives de féminicides,
- 773 femmes victimes de (tentatives de) suicides suite au harcèlement par (ex-) conjoint.

Au total, 1 185 femmes ont été victimes de (tentatives de) féminicides au sein du couple, directs ou indirects en 2023.

Source : base des victimes de crimes et délits, SSMSI, ministère de l'Intérieur.

ÉTUDE NATIONALE SUR LES MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE EN 2022

Selon cette étude :

- 118 féminicides perpétrés,
- 27 hommes victimes de leur partenaire,
- 12 enfants décédés dans le cadre de violences conjugales et 9 victimes collatérales.



Scanner pour plus d'infos !

arretonslesviolences.gouv.fr

Étude réalisée par la Délégation aux Victimes, ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer.

Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le violentomètre

Un outil simple et utile pour sensibiliser aux violences conjugales en « mesurant » si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et comporte ou pas des violences.

À la demande du Conseil Régional d'Île-de-France, le Centre Hubertine Auclert a adapté cet outil de sensibilisation conçu fin 2018 par les Observatoires des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis et Paris, l'association En Avant Toute(s) et la Mairie de Paris.

La Maison pour l'égalité femmes-hommes l'a également adapté à une campagne de sensibilisation à l'occasion du 25 novembre 2021.

➤ Applis utiles

Vous souhaitez des infos sur ces dispositifs, n'hésitez pas à nous contacter !



Mémo de Vie



Mémo de vie est un coffre fort numérique qui permet de sauvegarder toutes les infos et papiers nécessaires pour un départ du domicile. C'est aussi un journal pour ne pas oublier de répertorier des faits et des audios qui pourraient servir de preuves car reconnus par la justice.

Aucun traçage de votre navigation sur le site par votre conjoint en cliquant sur **Quitter sans traçage du site**.

<https://memo-de-vie.org>



TI3RS offre une messagerie sécurisée pour parents séparés, avec filtre anti-injures, notifications personnalisées, et numéro fictif généré à l'inscription. L'historique des échanges est téléchargeable pour des démarches juridiques.

Vous êtes protégé.e !

Immédiatement après avoir créé votre compte, vous avez reçu votre nouveau numéro de téléphone TI3RS !

Lorsque vous envoyez un message depuis la messagerie TI3RS, l'autre parent recevra un sms depuis votre nouveau numéro.

Les réponses de l'ex conjoint.e violent.e seront immédiatement filtrés dans la messagerie TI3RS.

Filtre à injures

En cas d'insulte, une notification de « message bloqué » apparaîtra. Cependant, vous aurez la possibilité de consulter le message, car il pourrait contenir une information importante, l'insulte sera alors remplacée par « langage fleuri ».

Télécharger l'historique

Facilitez les démarches juridiques en téléchargeant en un seul document clair, l'historique de toutes les communications.

<https://ti3rs.fr/>

PROFITE Ta relation est saine quand il...	1	Respecte tes décisions et tes goûts
	2	Accepte tes ami-e-s et ta famille
	3	A confiance en toi
	4	Est content quand tu te sens épanouie
	5	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble
	6	T'ignore des jours quand il est en colère
VIGILANCE: DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...	7	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
	8	Rabaisse tes opinions et tes projets
	9	Se moque de toi en public
	10	Te manipule
	11	Est jaloux en permanence
	12	Contrôle tes sorties, habits, maquillage
	13	Fouille tes textos, mails, applis
	14	Insiste pour que tu envoies des photos intimes
	15	T'isole de ta famille et de tes ami-e-s
	16	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches
PROTÈGE-TOI. DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...	17	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît
	18	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe
	19	Menace de se suicider à cause de toi
	20	Te touche les parties intimes sans ton consentement
	21	Menace de diffuser des photos intimes de toi
	22	T'oblige à regarder des films pornos
	23	T'oblige à avoir des relations sexuelles
	24	

➤ Vous êtes **victime** de violences conjugales ou vous êtes **témoin** de violences conjugales ou familiales, **n'attendez pas un drame** et d'avoir le regret de n'avoir rien dit !

➤ **Contactez vos référentes ERRE à Port-Mort :**

Pascale LACHINE 06 10 04 24 49 | Ghyslaine AUDREN 06 61 59 37 27

Chambres d'hôtes et Gîtes pormortais

CHAMBRE D'HÔTES LES CHARDONNERETS

Gérard et Jacqueline vous accueillent dans leur maison contemporaine située au 11, rue des Loges, où vous partagerez la quiétude de leur environnement. Vous occuperez à l'étage la chambre au décor marin composée d'un lit double. À votre disposition une deuxième chambre papillon composée de deux lits simples. Sur le palier, une salle de bains claire et spacieuse et toilettes indépendants.

Vous vous régalez d'un copieux **petit déjeuner** dans la salle à manger très lumineuse ou sur la terrasse fleurie bordant le jardin.

 **Gérard et Jacqueline TILLET**

11, rue des Loges
02 32 52 71 15 | 06 13 54 48 91
gerardtillet@aol.com



les-chardonnerets.com



GÎTE AU JARDIN

Situé au 118, Grande rue, Michel et Évelyne vous accueillent dans cette maison confortable aménagée dans une dépendance de leur propriété. Cet hébergement de plain-pied comprend un séjour avec salon, salle à manger et cuisine ouverte, deux chambres (1 lit double dans l'une et 2 lits simples dans l'autre). Le gîte donne sur une terrasse, petite cour et jardin. Animaux acceptés.

 **Michel et Évelyne LUCET**

Gîtes de France # 880
118, Grande rue
06 16 61 01 13
michel.lucet@sfr.fr



Gîtes de France



GÎTES DANS LE PARC DES SCULPTURES

Monique vous accueille dans le Parc des Sculptures situé au 59, Grande rue, où se trouvent ses deux gîtes qui offrent chambres non-fumeurs, connexion Wi-Fi et parking gratuits.

ZANZIBAR : Cet hébergement offre une vue sur le jardin, il possède une terrasse, un parking privé. Le gîte se compose d'une chambre 1 lit double, 2 canapés-lits, d'un salon, d'une kitchenette entièrement équipée et d'une salle de bains.



airbnb

PONDICHERY : Ce gîte est équipé d'une chambre 1 lit double, 2 canapés-lits, d'un salon, d'une kitchenette entièrement équipée et d'une salle de bains. Vue sur le jardin, il possède une terrasse et un parking privé.



airbnb

La propriété est équipée d'une aire de jeux pour les enfants entourée de sculptures.

 **Monique GUTKNECHT**

59, Grande rue
06 16 75 72 63
contact@hg2m.fr



MAISON LA PLAGE

Cette maison de vacances de 45 m² possède une terrasse, une chambre avec lit double, un salon avec canapé-lit, ainsi qu'une cuisine bien équipée avec un réfrigérateur et un lave-vaisselle.

Des serviettes et du linge de lit sont à votre disposition.

Chambres non-fumeurs. Connexion Wi-Fi gratuite.

Parking gratuit.

La Plage

13, rue des Ormetteaux

Valérie 07 68 16 00 58



airbnb



Booking.com



STUDIO LE BARRAGE

Ce studio de 20 m² situé en rez-de-chaussée propose un lit double, cuisine, salle de bain et terrasse.

Des serviettes et du linge de lit sont à votre disposition.

Chambres non-fumeurs. Connexion Wi-Fi gratuite.

Parking gratuit.

Le Barrage

13, rue des Ormetteaux

Valérie 07 68 16 00 58



airbnb



Booking.com



LE RELAIS DU BORD DE SEINE

Offrant une vue sur le jardin, l'établissement Le Relais du bord de Seine propose un jardin, un salon commun, une terrasse et un bar. Studio de 23 m² avec lit double et kitchenette.

Connexion Wi-Fi gratuite.

Navette aéroport.

Un **petit déjeuner** buffet, à la carte ou continental est servi sur place.

Relais du bord de Seine

136, Grande rue



Booking.com



CHAMBRE à louer

Chambre de 16 m² située au 2^e étage d'une vieille maison en briques avec lit double, cuisine et salle de bains partagées.

Des serviettes et du linge de lit sont à votre disposition.

Connexion Wi-Fi gratuite.

Parking gratuit et commerces à proximité.

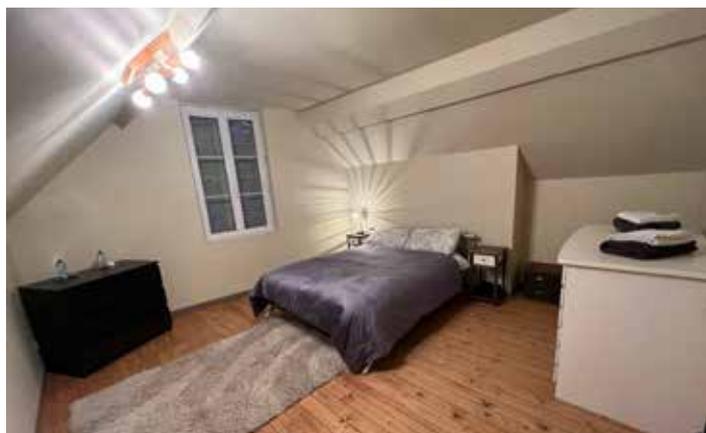
Anne-Laure BOUCHENOIRE

104, Grande rue

06 03 70 06 95



airbnb

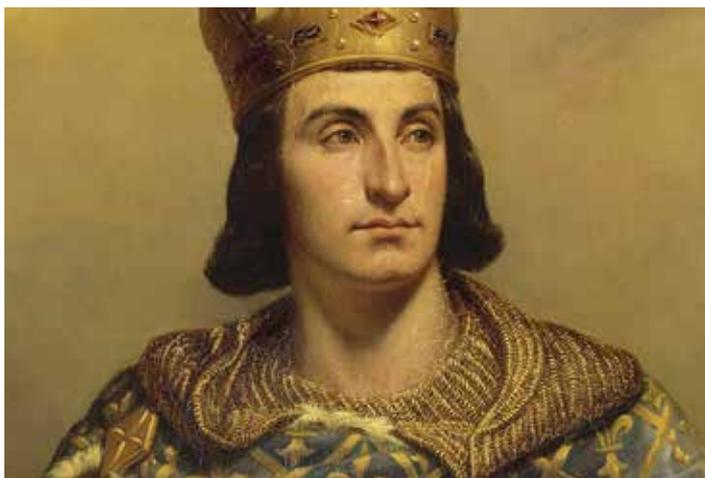


Blanche de Castille et l'héritier de la couronne de France

Un mariage royal à Port-Mort...

EPISODE #1

par Patrick Lewille



Nous sommes en mai 1200, Port-Mort est un très modeste village situé sur la frontière séparant le duché de Normandie quasi propriété du roi d'Angleterre et le domaine royal du roi de France, Philippe II Auguste.

Nous sommes côté normand. À cet endroit, c'est la Seine qui sépare les deux territoires. Tout le problème est que si la Normandie est bien située en royaume de France, c'est un fief qui a été en 911 confié à un vassal, qui doit obéissance au roi de France, mais depuis ce vassal est devenu roi d'Angleterre en 1066... La cohabitation entre les deux monarques est houleuse. En tant que duc il y a devoir d'obéissance mais en tant que roi, la chose est difficile à entendre.

Cela dit, si l'on veut comprendre pourquoi l'héritier de la couronne de France doit se marier sur le territoire de notre humble village, il nous faut remonter quelques années en arrière...

Les femmes de Philippe Auguste

Il en a eu trois : la première, Isabelle de Hainaut, lui a donné un fils, Louis, puis meurt à presque 20 ans en mettant au monde des jumeaux qui ne survivent eux-mêmes que quelques heures. Il épouse ensuite Ingeburge, princesse danoise. Si la demoiselle est d'une rare beauté, il s'agit avant tout d'établir une alliance politique, le roi cherche des alliés contre l'encombrant duc de Normandie - roi d'Angleterre. Enfin il convolera avec Agnès de Méranie.

Son second mariage n'aura duré que 48 heures ! *Cherchez l'erreur !* Ingeburge est unie à Philippe le 14 août 1193, le 15, elle est sacrée reine de France puis s'apprête à partager sa seconde nuit avec le roi. Et le lendemain : c'est le drame ! Philippe ne veut plus la voir ! Il est convaincu qu'un maléfice enveloppe la reine, qu'elle est ensorcelée, possédée peut-être même du diable : il n'arrive pas à remplir son devoir conjugal ! Comme lui a déjà procréé, c'est donc que sa nouvelle épouse est possédée, pour reprendre l'expression de l'époque : elle lui a « noué l'aiguillette »...

Si pour l'un c'est la débandade, l'autre est paniquée : c'est une affaire d'État. Très vite on parle de répudiation, l'affaire est des plus graves, des royaumes s'affrontent pour moins que ça.

La répudiation

La nouvelle se répand comme une traînée de poudre et inquiète la population : la reine ensorcelée ? Car bien sûr cette situation ne peut être imputée au roi.

Philippe demande la constitution d'un tribunal ecclésiastique, seul expert en la matière (on s'en doute !) En fait, ce dernier devra rechercher des causes de nullité du mariage. Ce doit être un procès en annulation. La procédure s'ouvre en novembre 1193, on recherche une « parenté prohibée » entre les époux, motif suffisant pour une telle annulation dudit mariage... et on trouve ! *On voulut plutôt trouver* : Ingeburge a été reconnue « coupable » d'être une parente éloignée - très éloignée - de la première femme de Philippe Auguste ! Quelle horreur !

Il s'agit en fait d'un vrai bidouillage généalogique remontant les générations. Mais le tribunal déclara le mariage nul. Ingeburge, qui ne parle pas un mot de français et doit en permanence se faire aider d'un interprète, s'écrie : « Mala Francia ! Roma ! Roma ! ». Elle en appelle au Pape, seul compétent en matière de dissolution des mariages royaux. Elle refuse tout renoncement à son titre de reine et d'épouse, refuse de regagner le Danemark. Philippe la fait enfermer dans un couvent.

1195 : le Pape, constatant la fragilité des arguments, casse la sentence du tribunal ecclésiastique français. Philippe épouse néanmoins Agnès de Méranie l'année suivante.

L'Interdit

Fureur à Rome ! Nombre de négociations sont tentées, sans résultats. Les émissaires se succèdent en vain. Le Vatican et Paris restent sur leur position. La sanction finit par tomber en janvier 1200 : Philippe Auguste est excommunié. Or, s'il est excommunié, étant roi, c'est tout son royaume qui l'est. Du moins les territoires dont il est seul détenteur, ce qu'on appelle son « domaine propre ». En effet, le Pape Innocent III ne veut pas se mettre à dos les grands vassaux, dont surtout le roi d'Angleterre, duc de Normandie. Voilà pourquoi Port-Mort n'est pas en zone frappée d'Interdit. Mais que signifie exactement l'Interdit ?

Il faut se rappeler qu'en cette époque où l'Église régit toute l'existence des fidèles, son emprise sur la vie quotidienne est considérable et particulièrement crainte en cas de non respect de ses règles.

L'Interdit c'est la fermeture des églises : seuls restent autorisés les baptêmes et l'extrême onction, une messe hebdomadaire le vendredi de grand matin sous le porche de l'église, rien le dimanche ; plus de communion sauf aux malades et mourants, les confessions se font également sous le portique et à haute voix, plus de mariages !

Et le pire : les cimetières, terres consacrées, sont fermés, il n'y a plus d'enterrements. Sachant qu'inhumé hors d'une terre consacrée est un gravissime péché conduisant tout droit à l'enfer, il faut déposer les corps dans la nature, sans sépulture, livrés aux animaux sauvages. Peut-on imaginer une telle situation ? La population gronde. Les cloches même se sont tuées, le royaume de France semble mort...

Les barques

Et voilà pourquoi ce matin du 23 mai de l'an de grâce 1200, deux barques se croisent sur la Seine : l'une vient de la rive gauche, domaine royal français, et se dirige vers Port-Mort, terre normande donc anglaise. L'autre fait exactement le chemin inverse...

A SUIVRE...

GAZOUILLIS 41 par Guillemette Alquier & Mathys Mainier

La bergeronnette des ruisseaux

■ Mâle



© Mathys Mainier

Une tâche jaune virevolte au-dessus de l'eau ou sautille sur la berge. Stop ! Arrêtez-vous ! Spectacle garanti : La ballerine des rivières est en représentation !

Plumage Monsieur dessus gris cendré, arbore un sourcil blanc sous lequel un œil noir vous regarde. Le dessous est jaune pour qu'on le voit de loin. Au printemps en période nuptiale, tenue de séducteur oblige, une bavette noire -une large cravate, disons plutôt, ça fait plus select ! -plastronne sur la gorge.

Madame, est une copie de Monsieur en moins ostensiblement voyant mais toujours chic. En période nuptiale, pas de bavette pour elle, faut dire aussi qu'elle mange proprement !

Tous deux ont une longue queue (10 cm), de longues pattes et de longs ongles sans vernis.

Les enfants ressemblent à maman, avec une queue plus petite.

Alimentation Elle voltige au-dessus de l'eau ou trotte activement sur la rive en hochant la queue pour chercher pitance. Au menu : insectes et petits invertébrés, libellules... C'est un insectivore qui ne dédaigne pas les extras comme les mollusques et crustacés, agrémentant aussi les repas de quelques araignées, c'est si tentant ! Elle peut attraper les insectes en vol, au départ du sol, ou les capturer en pataugeant ... comme un gamin dans une flaque d'eau !

Nidification Monsieur est monogame et très territorial (c'est-à-dire un peu teigneux !) pendant la saison de reproduction entre avril et août.

Lors des parades nuptiales, le mâle s'élève en chandelle, puis redescend ailes et queue étalées en chantant des notes longues et aigües... Ceci sous l'œil expert de la femelle qui le regarde et le jauge (eh oui !), tête levée et queue dressée.

Ils construisent à 2 le nid en forme de coupe avec de l'herbe, de la mousse et des feuilles dans un trou de mur, sous les racines des berges, ou dans la fissure d'un rocher. Pendant une douzaine de jours, ils nourrissent à 2, puis les enfants quittent le nid. Papa s'en occupe encore une semaine ou deux pendant que Maman couve une deuxième fratrie. On ne chôme pas chez la bergeronnette des ruisseaux !

Comportement et vol Cet élégant oiseau est lié à l'eau et attire l'attention par sa façon vive de marcher, sautiller, virevolter en bougeant sans cesse sa queue de haut en bas quand elle chasse. Il est monté sur pile ce zozio !

Comédienne et courageuse, elle peut feindre une blessure pour écarter un prédateur du nid.

Son vol est direct et très onduleux.

Chant Elle s'égosille puissamment en notes aigües, non pas que ces congénères soient sourds, mais il faut bien couvrir le bruit de l'eau qui coule ! Le chant consiste en la répétition de notes sonores, émises par 3 ou 5 et dont le rythme peut varier, « tsi si si si sih », « si si si », « ti ti ti ».

Sédentaire en France, vous pouvez la voir toute l'année, même si cette espèce protégée est menacée par la pollution des cours d'eau. Alors courez vite admirer cette exaltée !

■ G.A.



■ Jeune

© Mathys Mainier

CONSEIL
du 05.04.2025

Mairie 15h00

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 avril à 15h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 31 mars 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles AULOY.

Présents

Gilles AULOY - Maire,
Ghyslaine AUDREN, Monique CHOMIENNE,
Pascale LACHINE, Michaël LESUEUR,
Évelyne LUCET, Séverine MARTIN,
Gérard MOREAU, Philippe PLÉ,
Jean-Michel VUILLAUME

Absent(s) Isabelle KERLEROUS,

François LEHALLEUR, Élise WATEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2151-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

1. M^{me} CHOMIENNE Monique est désignée pour remplir cette fonction.

2- Vote des taux d'imposition 2025

Cette délibération supprime et remplace la délibération du 27 mars 2025 relative au vote des taux d'imposition 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025 et de maintenir les taux de l'année précédente à savoir:

- Taxe foncière bâtie : 40,26 %
- Taxe foncière non-bâtie : 43,99 %
- Taxe habitation : 9,79 %

VOTE : Unanimité des conseillers, les taux d'imposition restent inchangés pour l'année 2025.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h20.

CONSEIL
du 27.03.2025

Mairie 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 mars 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles AULOY.

Présents

Gilles AULOY - Maire,
Ghyslaine AUDREN, Monique CHOMIENNE,
Pascale LACHINE, Michaël LESUEUR,
Évelyne LUCET, Séverine MARTIN,
Gérard MOREAU, Philippe PLÉ,
Jean-Michel VUILLAUME

Absent(s) Isabelle KERLEROUS,

François LEHALLEUR, Élise WATEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2151-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

1. M^{me}. AUDREN est désignée comme secrétaire de séance.

Compte administratif 2024

FONCTIONNEMENT > résultat + 152 437,43 €

DÉPENSES		Prévues	Réalisées
011	Charges à caractère général	300 000,00 €	201 953,88 €
012	Charges de personnel	350 000,00 €	289 732,31 €
65	Autres charges de gestion courante	190 000,00 €	160 636,25 €
66	Charges financières	3 300,00 €	1 652,59 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	220,00 €
68	Dotations aux provisions	20 900,00 €	268,26 €
014	Atténuation de produits	500,00 €	268,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
042	Opération d'ordre entre sections	6 796,00 €	104 496,00 €
TOTAL		871 496,00 €	759 227,29 €

RECETTES		Prévues	Réalisées
013	Atténuation de charges	20 500,00 €	42 582,41 €
70	Produits des services	43 000,00 €	46 012,10 €
73	Impôts et taxes	210 835,00 €	201 184,78 €
731	Fiscalité locale	320 400,00 €	337 460,00 €
74	Dotations et participations	141 439,40 €	146 806,08 €
75	Autres produits de gestion courante	17 938,20 €	38 914,42 €
76	Produits financiers	3,60 €	4,93 €
7751	Produits spécifiques	0,00 €	98 700,00 €
042	Opération d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €
TOTAL		754 116,20 €	911 664,72 €

Compte administratif 2024

INVESTISSEMENT > résultat - 11 484,24 €

DÉPENSES		Prévues	Réalisées
040	Opération d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	7 384,19 €	7 384,19 €
16	Remboursement emprunts	65 000,00 €	35 408,00 €
204	Subventions d'équipements versées	5 333,00 €	3 027,84 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	145 148,99 €	58 849,44 €
23	Immobilisations en cours	599 374,00 €	56 542,18 €
4541	Travaux effectués	218,20 €	218,20 €
TOTAL		822 458,38 €	161 429,85 €

RECETTES		Prévues	Réalisées
024	Produit cession immobilière	100 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 796,00 €	104 496,00 €
041	Opérations patrimoniales	7 384,19 €	7 384,19 €
10	Dotations fonds divers Réserves	55 440,88 €	38 065,42 €
13	Subventions d'investissement	199 791,00 €	0,00 €
16	Emprunts, dettes assimilées	145 818,71 €	0,00 €
TOTAL		515 230,78 €	149 945,61 €

2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2025

VOTE : Unanimité des conseillers, le procès-verbal est accepté

3. Délibération Natura 2000

Le maire informe son conseil municipal que, suite à la démarche de concertation sur les territoires concernés par d'éventuelles extensions Natura 2000, le bilan vient de nous être transmis et il est demandé au conseil

municipal de se prononcer sur ce projet.

Cette proposition d'extension du site concerne 8 communes ; sur la commune de Port-Mort l'extension de la zone spéciale de conservation (ZSC) retenue est de 145 hectares (au niveau du Bois de Bray).

Le maire propose à son conseil municipal de donner un avis favorable sur ce projet à condition que cela n'affecte pas la pérennité des activités économiques en place.

VOTE : Unanimité des conseillers présents.

Budget primitif 2025 FONCTIONNEMENT

↗ DÉPENSES		
023	Virement à la section investissement	152 761,72 €
011	Charges à caractère général	598 584,94 €
012	Charges de personnel	360 600,00 €
014	Dégrèvement Taxe d'habitation	500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	184 051,00 €
042	Opération d'ordre entre sections	6 487,00 €
66	Charges financières	12 900,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations aux provisions	2 000,00 €
TOTAL		1 318 384,66 €

↘ RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	565 463,73 €
013	Atténuation de charges	21 500,00 €
70	Produits des services	42 700,00 €
73	Impôts et taxes	199 835,00 €
731	Contributions directes	330 016,00 €
74	Dotations et participations	142 765,00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 100,00 €
76	Produits financiers	4,93 €
TOTAL		1 318 384,66 €

Budget primitif 2025 INVESTISSEMENT

↗ DÉPENSES		
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
231	Travaux rénovation école primaire	162 647,29 €
Total Reste à réaliser		162 647,29 €
1641	Remboursement capital	28 200,00 €
165	Dépôt cautionnement reçu	500,00 €
20	SIEGE subv. éclairage r. Moulin à vent	7 333,00 €
212	Village d'avenir	15 000,00 €
2131	Porte sécurité dortoir école mat.	5 258,40 €
2131	Travaux électricité	1 188,96 €
2131	Compteurs eau atelier, boucherie, infirm	5 000,00 €
2132	Abri poubelles Maison de village	12 775,80 €
2152	Signalisation	3 000,00 €
2152	Caméras video surveillance	16 546,80 €
2152	Remplacement poteaux incendie (x2)	11 250,00 €
2158	Pompes à chaleur Maison de village	31 717,93 €
2158	Isolation plafond Maison de village	20 000,00 €
2188	Achat tente de réception	1 618,80 €
231	Isolation école primaire, biblio., logt.	791 883,96 €
Total		1 085 220,94 €
Total		1 113 920,94 €
TOTAL		1 113 920,94 €

↘ RECETTES		
001	Solde d'exécution reporté	96,86 €
13258	Subventions d'investissement	199 791,00 €
Total Reste à réaliser		199 887,86 €
024	Cession boucherie	60 000,00 €
040	Amortissement	6 487,00 €
10222	Fonds de compensation pour la TVA	4 987,37 €
10226	Taxes aménagement	30 988,54 €
1323	Subvention départementale	148 843,00 €
13258	Subventions diverses	9 965,45 €
1641	Emprunts	500 000,00 €
Total		761 271,36 €
Total		961 159,22 €
021	Virement section Fonctionnement	152 761,72 €
TOTAL		1 113 920,94 €

Affectation résultat 2024

INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	11 581,10 €
Déficit 2024	- 11 484,24 €
Nouvel excédent reporté	96,86 €
Reste à réaliser	37 143,71 €
Besoin de financement	0,00 €
FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté	413 026,30 €
Excédent 2024	152 437,43 €
Nouvel excédent reporté (Compte 002)	565 463,73 €

4. Délibération travaux du SIEGE

En 2024, la commune s'est inscrite sur le programme de travaux du SIEGE pour le passage de la commune sur un éclairage LED. Le coût estimé de ces travaux est de 6 000 € TTC avec une participation pour la commune de 40% HT soit 2 000 € TTC.

Le conseil municipal doit donner son accord et autoriser le maire à signer la convention de ces travaux avec le SIEGE.

VOTE : Unanimité des conseillers municipaux

5. Validation appel d'offres travaux école primaire

Le Maire informe le conseil municipal qu'une présentation des entreprises retenues a été faite devant la commission travaux par M. Manière, notre architecte le lundi 17 mars en présence de M^{me} Piébourg d'EAD.

Le coût de ces travaux était initialement estimé à 740 578,95 €, suite à cet appel d'offres il s'élèvera, au final, à la somme de 659 903,30 € (soit un delta de 80 675,65 €).

Il est demandé au conseil municipal de valider les prix retenus avec options.

VOTE : Unanimité des conseillers municipaux

6. BUDGET 2025

6.1. Approbation du compte de gestion

Le maire explique au conseil municipal que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif 2024.

VOTE : Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

6.2. Approbation du compte administratif 2024

Le maire donne lecture du compte administratif 2024 qui se présente comme ci-contre (p. 18).

Le maire a quitté la salle lors du vote du compte administratif 2024 et sous la présidence de Monique CHOMIENNE, le conseil a délibéré.

VOTE : Unanimité des conseillers municipaux.

6.3. Affectation des résultats

Le compte administratif 2024 laisse apparaître le résultat ci-dessus.



6.4. Vote des taux d'imposition 2025

↳ *délibération annulée et remplacée par celle du 5 avril 2025 (voir p.18)*

Le maire expose à son conseil municipal que la commune n'a pas augmenté ces taux depuis 2020 mais afin de faire face à la conjoncture actuelle et aux baisses de dotations, il serait souhaitable de procéder à une petite augmentation cette année. Il propose à son conseil de délibérer sur une augmentation de 2% pour la taxe foncière bâtie et de 3% pour la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière bâtie : 42,26 %
- Taxe foncière non-bâtie : 43,99 %
- Taxe habitation : 12,79 %

VOTE : Ces taux sont votés à l'unanimité.

6.5. Budget primitif 2025

Présenté en page 19.

VOTE : Ce budget 2025 est approuvé à l'unanimité.

6.6. Vote des subventions 2025

Demandes des associations ci-contre.

VOTE : Avec 10 voix « POUR », le montant des subventions est approuvé.

Subventions associations	
Comité des Fêtes	2 500,00 €
Loisirs (ALPM)	1 500,00 €
CPN La Catignolle	500,00 €
Chasse	300,00 €
Port-Mort en Scène	0,00 €
Sauvegarde (ASSPM)	0,00 €
Total	4 800,00 €

6.7. Vote soutien sportif 2025

VOTE : 9 voix « POUR » et 1 abstention (M^{me} LACHINE Pascale), le montant des parrainages est approuvé.

Parrainages sportifs	
Tom Argentin	1 000,00 €
Maksim Lachine	600,00 €
Total	1 600,00 €

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h12.

CONSEIL du 20.02.2025

Mairie 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué le 14 février 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles AULOY.

Présents

Gilles AULOY - Maire,
Monique CHOMIENNE, Isabelle KERLEROUS,
Pascale LACHINE, François LEHALLEUR,
Michaël LESUEUR, Évelyne LUCET,
Séverine MARTIN, Gérard MOREAU,
Élise WATEL.

Absent(s)

Ghyslaine AUDREN (pouvoir à M.CHOMIENNE),
Philippe PLÉ (pouvoir à G.AULOY),
Jean-Michel VUILLAUME (pouvoir à E.LUCET),
Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2151-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

1. M^{me}. WATEL est désignée comme secrétaire de séance.

2. Adoption du procès verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024

VOTE : Unanimité des conseillers, le procès-verbal est accepté

3. Registre des décisions du maire

Le maire informe le Conseil municipal qu'il a pris comme décision de limiter la vitesse sur la voie VC n°59 dit « Côte de la table » à 50 km/h le 13 janvier 2025.

4. Délégation au maire : Subventions

Le maire demande à son conseil municipal de lui donner délégation pour toutes les demandes de subventions concernant la commune à savoir :

- L'État : DETR, DSIL, Fond vert
- L'EPCI : Fond de concours
- Le Département
- Les organismes privés ou publics

VOTE : Unanimité des conseillers municipaux

5. Vente bien immobilier de la commune : Boucherie

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la vente de la boucherie pour un montant de 60 000 € avec la clause suivante : si la vente de la boucherie intervient dans les 6 ans suivants cet achat, alors le vendeur a obligation de la revendre à un commerce de bouche traditionnel excepté pizzeria, kebab, ou restauration rapide.

Il convient également d'autoriser le maire à signer tous les documents et d'entreprendre toutes les démarches concernant cette vente.

VOTE : Unanimité des conseillers municipaux

6. Vente parcelle communale : ZB 052

Le maire demande au conseil de se prononcer sur le potentiel acheteur de cette parcelle sachant que la SAFER pourra utiliser son droit de préemption afin de désigner le futur propriétaire.

Le maire a reçu pour cette vente 3 propositions à savoir :

- M. LEHALLEUR Nicolas pour un montant de 2 000 €
- M. LEROUX Jean-Noël pour un montant de 2 000 €
- M. CABOT Christian pour un montant de 4 000 €

Le maire procède à un vote à bulletin secret pour le choix de l'acheteur

Le maire a dénombré 10 conseillers présents + 3 pouvoirs et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Les bulletins sont distribués, M^{me} WATEL Elise et M^{me} MARTIN Séverine sont désignées pour procéder au dépouillement.

Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants : 13

Bulletins dans l'urne : 13

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Candidats	Suffrages obtenus
LEHALLEUR	3
LEROUX	0
CABOT	10

Proclamation : Avec 10 voix, M. CABOT Christian sera l'acheteur de la parcelle ZB 052 pour un montant de 4 000 €.

Il est également demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à la vente de ce terrain communal.

VOTE : A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signé tous les documents afférents à cette vente et à rédiger l'acte de vente.

7. Projet rénovation École Primaire, Bibliothèque et Logement

Pour la mise en place du projet d'isolation de l'école de Port-Mort, le conseil municipal doit :

- 1- Approuver la nouvelle enveloppe de travaux à 740 578 € HT (soit 888 693,60 € TTC) ;
- 2- Approuver le nouveau coût d'objectif provisionnel d'opération à 923 235,89 € HT (soit 1 107 883,07 € TTC) ;
- 3- Approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat signée avec EAD modifiant les articles 13 et 14 de la convention de mandat ;
- 4- Approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire de 70 355 € HT (soit 84 426 € TTC) ;
- 5- Approuver l'augmentation de la rémunération du mandataire EAD à 35 000 € HT (soit 42 000 € TTC) ;
- 6- Autoriser le maire à signer l'avenant n°1 ;
- 7- Autoriser la directrice générale d'EAD, mandataire de la commune, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

VOTE : A l'unanimité, le conseil municipal approuve les différents points et autorise le maire et la directrice générale d'EAD à signer cet avenant.

8. Redevance occupation du domaine public

Les opérateurs de télécommunication utilisent le domaine public communal, aérien et/ou souterrain pour installer leurs réseaux. Ils y sont autorisés par le maire qui délivre une permission de voirie ou une convention. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une Redevance d'Occupation du domaine public (ROPD).

Pour percevoir cette redevance, le conseil municipal doit avoir fixé par délibération le taux applicable à la détermination du montant de la redevance et connaître la longueur et le type de réseaux existants sur la commune afin d'émettre un titre de recette aux différents opérateurs.

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public aérien et souterrain dues par les opérateurs de télécommunications et de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics, d'inscrire cette recette au budget et de charger le maire du recouvrement de ces créances.

VOTE : Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

9. Reprise voirie lotissement des Vignes

Le maire informe le conseil municipal de la demande de M. JOLY de faire reprendre la voirie du lotissement des Vignes par la commune, il précise qu'il existe actuellement une fuite d'eau importante dans ce lotissement et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette éventuelle reprise.

François LEHALLEUR soulève le fait que les boîtiers électriques de ce lotissement ne sont pas aux normes et demandent si le nécessaire sera fait avant la reprise de la voirie. Le maire propose de demander un devis pour protéger ces boîtiers électriques et de les faire poser aux frais de la commune.

Gérard MOREAU demande si le Syndicat de Voirie sera consulté car il doit donner son avis sur cette reprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de reprendre la voirie du lotissement des Vignes après réparation de la fuite d'eau par le lotisseur, après remise aux normes des boîtiers électriques et sous-réserve de l'avis favorable du Syndicat de Voirie.

Le maire procède au vote.

VOTE :

Avec 9 voix POUR,
1 voix CONTRE (M. LEHALLEUR François)
et 4 abstentions (M^{me} MARTIN Séverine,
M^{me} KERLEROUS Isabelle, M^{me} CHOMIENNE Monique et M^{me} AUDREN Ghyslaine)
le projet est approuvé.

10. Ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2025

Une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif (BP) de l'année, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'année précédente (hors opérations d'ordre et remboursement de la dette). Il s'agit d'une facilité de trésorerie qui permet de régler les factures d'investissement en début d'année avant le vote du BP.

Le maire explique que notre collectivité peut ouvrir par anticipation la somme de 187 518 €.

- Détail du calcul :
 - Section investissement 2024 : 822 458,38 €
 - Opérations d'ordres investissement 2024 : 7 384,19 €
 - Remboursement de la dette : 65 000 €
- Soit : (822 458,38 - 7 384,19 - 65 000) x 25% = 187 518 €

VOTE : Le conseil municipal donne son accord et décide d'ouvrir ces crédits au chapitre 21, article 2158 pour un montant de 26 213,95 €.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.



BRUITS de voisinage
Tous responsables
Tous concernés

*par arrêté préfectoral
DTARS-SE n°19/14 du 26/09/2014
modifié le 20/08/2024*

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués.

PARTICULIERS
LUNDI > VENDREDI
8h30 - 12h | 14h30 - 19h30
SAMEDI
9h - 12h | 14h30 - 19h
DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS
10h - 12h

PROFESSIONNELS
LUNDI > SAMEDI | 7h - 20h



NAISSANCES

- Aliénor BESNARD SOULÈS | 19 mai 2024
- Nils DIOBA | 25 juillet 2024
- Robin TILLY | 19 septembre 2024
- Thomas MAUPAS | 10 octobre 2024
- Charlotte CERVAIN | 16 octobre 2024
- Aïden VAZ | 3 janvier 2025
- Zoé BASTIDE | 23 janvier 2025
- Gabin BASTIDE | 23 janvier 2025
- Solann LAVEILLE CANESSON | 6 février 2025

MARIAGE

- Quentin LAURO et Morgane RIO | 24 mai 2025

DÉCÈS

- Christophe LARUE | 23 octobre 2024
- Christiane LAINÉ | 23 novembre 2024
- Bernard FRANCINE | 13 janvier 2025
- Yvon CARNEC | 20 février 2025
- Jean-Claude SCUDIER | 5 mars 2025
- Gérard FOURNIER | 18 mars 2025

**CONSEIL
du 12.12.2024**

Mairie 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles AULOY.

Présents

Gilles AULOY - Maire,
Ghyslaine AUDREN, Monique CHOMIENNE,
Isabelle KERLEROUS, Pascale LACHINE,
François LEHALLEUR, Évelyne LUCET,
Séverine MARTIN, Gérard MOREAU,
Philippe PLÉ, Jean-Michel VUILLAUME.

Absent(s)

Michaël LESUEUR (pouvoir à G.AULOY),
Élise WATEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2151-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

1. M. VUILLAUME est désigné comme secrétaire de séance.

2. Adoption du procès verbal du conseil municipal du 5 septembre 2024

M^{me} MARTIN Séverine interroge le conseil municipal sur le fait que M. LEMARDELEY Daniel apparaît encore dans le procès-verbal alors que celui-ci a démissionné, le maire explique que la commune était dans l'attente du retour de la préfecture pour que cette démission soit effective. Cette confirmation ayant été reçue le 23 septembre 2024, M. LEMARDELEY Daniel ne fait, à cette date, plus partie des effectifs.

VOTE : Unanimité des conseillers, le procès-verbal est accepté

3. Sortie du groupement d'électricité du SIEGE

Le maire expose à son conseil municipal qu'en raison de la diversité des prix de l'énergie, il peut être intéressant pour la commune de faire plusieurs devis et de se diriger vers d'autres fournisseurs en fonction des tarifs. Pour cela, il faut se retirer du groupement du SIEGE et le conseil municipal doit donner son accord. Il précise que la commune est engagée jusqu'au 31 décembre 2025.

Le maire demande donc à son conseil municipal de se prononcer sur une sortie du groupement d'électricité du SIEGE au 1^{er} janvier 2026 pour la fourniture d'électricité des bâtiments publics. Il précise que la commune restera dans le groupement du SIEGE pour l'éclairage public.

VOTE : Accord à l'unanimité des conseillers municipaux.

4. Zones d'accélération des énergies nouvelles

Délibération déjà prise par le conseil municipal lors de sa séance du jeudi 5 septembre 2024.

5. Protection sociale complémentaire

Le conseil municipal, conformément aux termes de l'ordonnance n° 2021-175 du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique doit obligatoirement proposer un dispositif de prévoyance de maintien de salaire à tous les agents à compter du 01/01/2025.

- Soit leur permettant de choisir eux-mêmes un contrat existant et labellisé reconnu ;
- Soit en adhérant à la convention prévoyance du centre de gestion ;
- Soit en lançant nous-mêmes une consultation pour une convention de participation autre.

Le Comité Social Technique (CST) a rendu un avis favorable lors de sa séance du 5 novembre 2024.

Le maire demande à son conseil municipal de se prononcer sur le montant de la participation et sur les modalités de versement

Le conseil municipal décide d'un montant de participation de 7€/mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2025 et de verser cette participation aux agents titulaires et stagiaires de la commune ainsi qu'aux agents non-titulaires qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du CDG27. Il autorise le maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

VOTE : Unanimité des conseillers municipaux

6. Caméras

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir 5 nouvelles caméras de vidéo-surveillance pour la commune sur le budget 2025, le devis s'élève à un montant de 13 789 euros (HT).

Les 3 emplacements prévus sont :

- Au niveau de l'école primaire boulangerie parking (2)
- Au niveau de la charretterie (côté mairie) (1)
- Au niveau de l'allée de l'école maternelle (2)

VOTE : A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de ces caméras de vidéo-surveillance à ces 3 emplacements et autorise le maire à accepter le devis et à signer tous les documents s'y afférents.

Le conseil municipal autorise également le maire, ou un de ses adjoints, à demander une subvention pour l'achat de ces caméras de vidéo-surveillance.

7. Vente bien immobilier Boucherie de Port-Mort

L'actuel boucher, locataire du 83 Grande Rue, souhaite acheter les murs. Le maire demande à son conseil municipal de se prononcer sur la vente de la boucherie au profit de M. Gilles pour un montant de 65 000 €.

VOTE : A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour cette vente et autorise le maire a signé tous les documents s'y afférents ainsi que de rédiger l'acte de vente.

8. Modification durée hebdomadaire agent technique

Le maire explique au conseil municipal de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial, actuellement à temps non-complet (31 heures) pour une durée de 35 heures en raison du manque de personnel (2 agents en arrêt) et d'une nécessité de service.

Le maire précise que le CST a rendu un avis favorable à cette demande lors de sa séance du 5 novembre 2024.

VOTE : Le conseil donne son accord à compter du 1^{er} janvier 2025 et autorise le maire à prévoir les crédits suffisants au budget 2025

9. Avancement de grade Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe

Chaque année le centre de gestion informe la collectivité de l'ensemble des fonctionnaires qui remplissent les conditions fixées par le statut particulier du cadre d'emplois (fonctionnaires promouvables), dans le respect des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Considérant que l'agent, actuellement au grade d'adjoint administratif, remplit les conditions à partir du 1^{er} janvier 2025 pour accéder à un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté (8 ans dans ce grade). Cet agent peut donc prétendre au 1^{er} janvier 2025 au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Le CST (comité social territorial) du centre de gestion s'est prononcé favorablement le 10 décembre 2024

VOTE : Le conseil donne son accord pour la création du poste et la suppression de l'ancien poste à la date du 1^{er} janvier 2025.

10. Nouveau tableau des effectifs

Du fait de ces modifications (horaire hebdomadaire et avancement de grade) Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et de supprimer également un poste d'Adjoint Technique Territorial pour un agent qui a été radié des cadres pour une retraite pour invalidité à compter du 1^{er} juin 2023.

Le tableau proposé se présente comme ci-contre.

VOTE : Le conseil municipal donne son accord

11. Artificialisation des sols

Le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols dresse le bilan de la consommation des espaces agricoles et forestiers (ENAF). Il doit être produit à minima tous les 3 ans et doit porter sur les 3 années civiles précédentes. La délibération doit donner les renseignements en rappelant les éléments contenus dans le diagnostic, complété le cas échéant par des éléments issus de documents internes.

A ce titre, la commune a réalisé un bilan de suivi de la consommation des espaces sur son territoire sur la période 2023

M. MOREAU Gérard expose le rapport à l'ensemble du conseil municipal.

Suite à la présentation du rapport de M. MOREAU et au débat des conseillers municipaux pour s'exprimer sur le sujet, il est demandé au conseil municipal d'attester de la présentation du rapport et de l'approuver.

VOTE : Approbation du conseil municipal

12. Modification de la délibération pour l'obtention de la subvention isolation de la mairie

Le maire explique au conseil municipal qu'une subvention avait été demandée pour l'isolation de la mairie mais que celle-ci avait été refusée. Finalement, un reliquat de subvention nous a été accordé.

Pour la percevoir, il est nécessaire que le conseil municipal approuve le projet d'isolation ainsi que son plan de financement pour un montant de 17 228 € (HT).

VOTE : A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à effectuer la demande de subvention et à signer tous les documents s'y afférents.

13. Changement pompes à chaleur Maison de village

Le maire explique à son conseil municipal que les pompes à chaleur de la Maison de Village sont tombées en panne le 18 novembre et que l'entreprise qui entretient notre chauffage nous a informé que ce matériel est trop vétuste et difficile à réparer. Cette entreprise nous conseille donc de changer ces pompes à chaleur pour en mettre des neuves.

Au vu des différentes utilisations de la Maison de Village (associations, location...) et de l'urgence de la situation en cette période d'hiver, le maire demande à son conseil de se prononcer sur l'acquisition de ce nouveau matériel en remplacement de celui devenu obsolète, d'approuver le plan de financement d'un montant de 21 819,10 € (HT) et d'autoriser le maire à signer les documents et à effectuer les demandes de subventions pour cette nouvelle installation.

VOTE : Accord Unanimité des conseillers

14. Action projet ERRE « Élu Rural Relais de l'Égalité »

Le maire présente au conseil municipal l'action « Élu Rural Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Le projet se décline en 3 axes « socle », adaptés en fonction des spécificités

départementales et de la mobilisation du réseau :

1. Désignation d'un élu référent « Relais de l'égalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme).

2. La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination grâce à une formation inédite et « spéciale élus ».

3. La mise en place d'un réseau regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer les synergies locales.

Le rôle de l'élu sera de repérer, éventuellement accueillir la victime, dans le but de l'orienter vers la police ou la gendarmerie et les structures spécialisées.

• Pour ce faire l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation créée spécialement pour les élus qui facilitera leur connaissance des acteurs et leur capacité à primo-orienter les victimes, sans chercher à intervenir eux-mêmes, les élus candidats bénéficieront d'une sensibilisation assurée par la maison de la Protection des Familles, qui relève du groupement de gendarmerie départementale de l'Eure.

- Est identifié au sein de la commune par : livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune entre autres.

- Est joignable facilement, cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme

- S'engage à respecter la confidentialité

- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime

- Est en lien avec le référent VIF de la brigade locale de gendarmerie (ou commissaire de police) pour traiter avec lui des questions de signalement et de remontée des informations sur des situations préoccupantes.

VOTE : Le conseil municipal donne son accord pour soutenir cette action et désigne le binôme suivant : M^{me} LACHINE Pascale et M^{me} AUDREN Ghyslaine, Comme « élus ruraux relais de l'égalité » au sein du conseil municipal.

15. Vente parcelle de la commune

Le maire demande à son conseil municipal de donner son accord pour cette vente et de l'autoriser, lui ou un de ses adjoints, à signer les documents s'y afférents et à rédiger l'acte

de vente. Une information concernant la vente de cette parcelle sera publiée afin que les acheteurs potentiels en soient informés. Il précise que la vente de ce terrain servira à financer le nettoyage du terrain, acheté par la commune, rue de Seine.

VOTE : Le conseil municipal donne son accord pour vendre la parcelle cadastrée ZB 0052 et autorise le maire à informer la population de cette vente et à signer tous les documents afférents.

16. Rénovation Énergétique Ecole Primaire

Le maire expose à son conseil municipal que, suite à la décision de la commune de rénover l'école, le logement et la bibliothèque, le conseil municipal avait autorisé le plan de financement de notre intermédiaire EAD.

En raison de l'allongement de la durée des études préalables, notre intermédiaire EAD a modifié ce plan de financement. Ils nous ont fait parvenir un avenant à ce projet, le conseil municipal doit donner son accord pour modifier ce plan de financement et accepter les nouveaux tarifs.

Le maire précise que le montant initial de ces études était de 33 926,40 € (TTC), l'avenant sera d'un montant de 42 000 € (TTC)

VOTE : Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer l'avenant avec EAD.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.



Démarche à effectuer en mairie de préférence sur RV en dehors des horaires de permanence

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant.

L'attestation de recensement

est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...).

📄 Pièces à fournir

Livret de famille, CNI du recensé, justificatif de domicile.

📄 **5 exemplaires de l'attestation vous seront remis. Un exemplaire devra être soigneusement conservé car aucun duplicata ne pourra vous être fourni.**

■ 10. Nouveau tableau des effectifs

POSTE	AVANT modification	APRES modification
Adjoint Administratif territorial 35/35ème	1	0
Adjoint Administratif Principal 2ème classe 35/35ème	0	1
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	2	2
Adjoint Technique Territorial 31/35ème	1	0
Adjoint Technique Territorial 35/35ème	3	3
Adjoint Administratif Territorial 28/35ème	1	1
Adjoint Technique contractuel en CDD 35/35ème	1	1
TOTAL	9	8

MOTS FLÉCHÉS 64 par Dominique Lefort définitions Alain Clerfeuille

4 quartiers pormortais se cachent dans cette grille

ÉLEVAGE HUMIDE			DÉPÔT			ÉTRON FAMILIER	RÉFUTE	POS-SÉDENT	PAS ACCOMPAGNÉES
SCHÉMATISATIONS	SILICATE		DÉCHIFFRÉ			ILOT CORALIEN		RETIRA	
LOCALISE					LANDAISE				
TUÉ				PERLE	QUAND IL FAIT JOUR			NITROUS OXYDE SYSTEM	PROVINCE DU MAROC
RAPPEURS			ON Y ROULE			À LA MODE		PRONOM	
OUI DU MIDI			PETIT SAINT			INFINITIF		SUP-PORTENT	
PENSER BELFAST	IMPÔT		UNION		QUALITÉS				
PRÉNOM	COMPÈRE GÉNANT		POSSÉDA		TEL UN PASSAGE				
					CHEMIN		PRIVÉ DE		
			AI		FOYERS		PREMIÈRE		
			ABRI À COCHONS			DIGNITAIRE		501 À ROME IMPERATOR	BIÈRES À L'ANGLAISE
VRAIMENT			PARTIE						COLÈRE D'ANTANT
MAGAZINE MASCULIN			APRÈS BIS						
		ENLEVER							
					EUSKADI EN GUERRE		ON Y FAIT LE FEU		
		VAS SANS BUT				GRANDE QUANTITÉ DE LIQUIDE		ESPAGNE DES PLAQUES	

MOTS CROISÉS 77 par Dominique Lefort

3 lotissements pormortais se cachent dans cette grille

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															

HORIZONTALEMENT :

- Lotissement créé en 2019.
- Suite du lotissement - Course cycliste.
- Moins épaisses - Poissons.
- Eut présent à l'esprit - Usages - A subit un préjudice.
- Montres - Patriarche.
- Alimentation militaire - Sans religion.
- Tombe (s') - Lotissement créé en 2019.
- Moitié - Meurtries - Touché de filet.
- Ressemble de façon superficielle à une abeille - Décision commune.
- Tout va bien - Aléa - Exclamation - Vent.
- Nivellement - Choisi.
- Utile au kamikaze - Préposition - Très fatigués.

VERTICALEMENT :

- Préférer des imprécations.
- Maki - Touage.
- Répéta - Affluent du Danube.
- Bulletin de référendum - Pas nettes - Parti politique.
- Sommet - Pronom personnel.
- Abhoré - Exclamation d'enfant - Pas bonne à boire.
- Trouble - Il peut être de Loire - Champion.
- Protections - Arrachent.
- Infinif - Emploi - Ça fait mal !.
- Protègent les yeux - Égérie de Chanel - Ouvrier.
- Protection des patients américaine - Arrivées à terme - Berges.
- Lotissement créé en 1997 - Perçu.
- Tractées - Consigner.
- Martyre décapitée au Japon en 1627 - Se sauve.
- Bernées - Fins.

Des "MOTS" faits "Maison" par des verbicrucistes et verbi-fléchistes pormortais.

SUDOKU'S 55 par e-Sudoku.fr

2			9	6		7		4
8			7	3			6	2
	7				4	8		
	6	9	3	5				
				9	6	5	7	
		2	8				1	
7	8			1	5			9
5		3		4	9			7

1 Facile

		4	1	6		2		
2	3			5	4			6
				2	3		7	
	5		7	9	1		6	
	9		5	8				
6			2	7			8	9
		5		4	8	1		

2 Moyen

	1			8	2	5		
6			1					
		4	5	6				7
					3		5	
	7	6				3	2	
	5		6					
1				9	6	4		
					8			9
		9	2	5				1

3 Difficile

	7				1		6	
		9	8			7		
				5				8
5			1				9	3
		3				1		
7	9				8			5
2				8				
		7			5	9		
	1		7				4	

4 Diabolique



Achats groupés

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2025

Commande *au plus tard* Livraison
 Samedi 20/09/2025 Jeudi 25/09/2025
 Samedi 13/12/2025 Jeudi 18/12/2025

- La **quantité minimum** commandée devra être de **500 litres** par adresse de livraison, en fioul ordinaire ou de qualité supérieure (à préciser à la commande).
- Tarif exact annoncé le jour de la commande.
- Les **livraisons** seront effectuées **le jeudi après-midi** suivant la date de commande et payables directement au livreur.

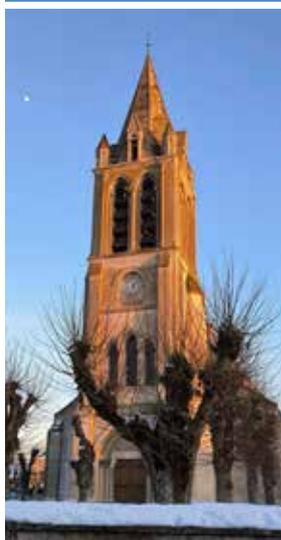
Passez votre commande auprès de :

- Gérard Moreau 06 79 58 15 78 (tél. ou sms)
- par courriel : gmoreau@port-mort.com

en spécifiant les infos de votre commande :

- nom • adresse • numéro de téléphone • quantité • qualité.

Église St-Pierre de Port-Mort



PROCHAINES MESSES

Samedi 5 juillet - 18h30
suivie d'un verre de l'amitié

Dimanche 26 octobre - 10h30

Paroisse Saint Nicaise
du Vexin Normand
13 place de l'église - Écos
27630 VEXIN-SUR-EPTE
☎ 02 32 52 01 49

Renseignements

Mirène Menet
☎ 06 18 84 63 19
Michèle Argentin
☎ 06 84 91 69 93

SOLUTIONS JEUX n°88

MOTS FLÉCHÉS 63

	S		A		O		V		I		D		C	
P	O	S	S	E	S	S	I	O	N	N	E	L	L	E
	P	I		S	T	A	R		T	U		I	O	N
C	H	T	I		H		E	C	R	A	S	E	S	
	R	E	F	L	E	X	O	L	O	G	U	E		M
D	O	S		G	O	A		O		E	T		A	A
	L		C		P	N	E	U	S		E	L	U	S
R	O	S	I		A	T	H	E	E		S	I		S
	G	E	L		T	H	O	N		R		E	S	A
P	U	R		P	H	I		T	O	U	A	R	E	G
	E	P	U	R	E	E	S		S	T		R	I	E
U	S	E		E	S	S	A	Y	E		S	E	N	S

MOTS CROISÉS 76

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	
1	D	E	M	O	N	S	T	R	A	T	R	I	C	E	S	
2	E	C	I	M	E		H	A			A	N	E		E	
3	A	H		A	R	G	E	N	T	I	N		I	C	I	
4	M	O	I	R	E	E		G	O	D	I	G	N	O	N	
5	B	U	L		E	N	D		P			O	D	E		
6	U	E	L	E		D	E	L	A	C	O	U	R		T	
E	L		E	T		R	S	A		R	E	L	E	V	E	
8	E	S		A	V	E		C	L	E		E		A	N	
9	R	E	O	L	E		O	H		M	I		V	I	I	
10	O		V	A	L	E	R	I	E		A	L	V	A	R	O
11	N	A	I	N	E	S		N	O	N		G	N	O	N	
12	T	I	N	T	E		V	E	N	T	R	E		N	S	

SUDOKU'S 54

9	3	6	1	7	8	5	4	2
5	1	8	4	3	2	6	9	7
7	2	4	5	6	9	8	1	3
8	9	5	2	4	7	1	3	6
2	4	3	6	8	1	7	5	9
1	6	7	9	5	3	2	8	4
6	5	2	8	9	4	3	7	1
4	7	1	3	2	5	9	6	8
3	8	9	7	1	6	4	2	5

6	3	1	2	9	7	5	8	4
4	8	2	6	5	1	9	3	7
5	9	7	8	4	3	1	6	2
9	4	6	5	1	2	3	7	8
8	1	3	7	6	4	2	5	9
7	2	5	3	8	9	6	4	1
1	6	9	4	7	5	8	2	3
2	7	8	9	3	6	4	1	5
3	5	4	1	2	8	7	9	6

2	3	4	6	8	5	7	1	9
6	7	8	3	1	9	2	5	4
1	9	5	7	4	2	6	8	3
4	1	6	5	7	3	8	9	2
7	8	9	4	2	1	5	3	6
5	2	3	9	6	8	1	4	7
9	5	2	1	3	6	4	7	8
3	6	7	8	5	4	9	2	1
8	4	1	2	9	7	3	6	5

9	7	5	4	3	2	6	8	1
3	6	1	8	9	7	2	5	4
8	2	4	1	6	5	7	3	9
7	1	6	3	4	9	5	2	8
5	9	2	7	1	8	4	6	3
4	3	8	2	5	6	1	9	7
2	4	9	6	8	1	3	7	5
1	5	7	9	2	3	8	4	6
6	8	3	5	7	4	9	1	2

 **Moment photo #31**
■ SOPHIE ÖBERG

Le **faucou crécerelle**, que Guillemette Alquier nous a présenté dans le JPM N°65 (Automne 2015), est bien utile pour débarrasser nos rues des rongeurs écrasés dans la nuit au passage des voitures. Rappelons-nous que pour limiter la propagation des rongeurs il ne faut en aucun cas mettre de déchets viandes/poissons dans nos composts. Les bons gestes pour composter : <https://www.sygom.fr/actualite/gardons-la-peche-compostons/>. [Photos prises rue Delamotte]



© S. ÖBERG

ASSISTANTES MATERNELLES

- Sabrina DOLBEC • 8 bis, rue Maillot
TC 🧑🧒🧒 | 0 > 6 ans ☎ 06 72 89 25 46
- Nicole HOUSSAIS • 37, rue de la Mi-voie
TC 🧑🧒🧒 | 0 > 12 ans ☎ 02 32 53 88 29
- Valérie TIRON • 52, Grande rue
TC 🧑🧒🧒 | 0 > 6 ans - TP 🧑🧒 | 3 > 12 ans
☎ 02 32 21 38 77
- Mélinda TOUMIRE • 7 bis, rue des Loges
TC 🧑🧒🧒 | 0 > 6 ans - TP 🧑🧒 | 3 > 12 ans
☎ 06 22 69 54 13

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes*

NOUVEAU Clément PAVLOFF ☎ 06 26 74 65 39
✉ cdfportmort27@gmail.com 📱 sortiraportmort

Connaître et Protéger la Nature La Catignolle *

NOUVEAU Chantal CAILLÉ-DOUILLARD
☎ 06 88 52 76 56 ✉ contact@cpn-port-mort.fr

📱 cpn-port-mort.fr

Loisirs (A.L.P.M.) *

Frédéric LUCAS ☎ 06 82 72 43 71
✉ alpm.27940@gmail.com

Port-Mort en Scène (P.M.E.S.)*

Odile ANCRENAS ☎ 06 47 72 65 22

✉ pmes@laposte.net

📱 portmortenscene.com 📱 portmortenscene

Propriétaires exploitants & Chasseurs*

Jean-Louis MANSOIS ☎ 06 70 20 26 64

✉ jlmansois@aol.com

Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.) *

Marie-Christine BARON ☎ 06 01 77 11 84

✉ asspm@googlegroups.com

313th Fighter Squadron Association-"The Lucky Bulldogs"

Rodolphe DELAMOTTE ☎ 06 50 30 71 18

✉ theluckybulldogs@gmail.com 📱 theluckybulldogs

Training Camp du Bois de Bray

Christophe DELACOUR • Route des Andelys (stand de tir)

☎ 06 34 01 09 69 📱 Training Camp du Bois de Bray

✉ christophedelacour27@gmail.com

ASSOCIATIONS hors commune

Association Française des Solos Eure

Antenne de Port-Mort : Philippe MORICE

☎ 02 32 52 43 57 ✉ vernon@asso-des-solos.fr

📱 www.asso-des-solos.fr

BIBLIOTHÈQUE

Dominique MORCLETTE ☎ 06 72 92 36 84

Sophie ÖBERG ☎ 06 89 45 23 04

• 75, Grande Rue (École) | Samedi : 10h - 12h

BIEN-ÊTRE

Ostéopathe

Valène ZAHZOUH ☎ 07 71 66 15 53

► Sur RV | Lun. - Mer. - Jeu.

Cabinet Kiné 15, Rés. des Vignes

✉ valenezahzouh.oste@gmail.com

Réflexologue

Laetitia MOREL ☎ 06 50 33 88 05

► Sur RV | Mardi | Cabinet Kiné 15, Rés. des Vignes

📱 www.happylaety.fr

Sophrologues

• Laetitia CARNEC ☎ 06 50 60 88 37

NOUVEAU Hypnotérapeute - Massages amma assis

► Sur RV | 8, rue des Sablons

✉ laetitia_carne@yahoo.fr

• Aude DARMON ☎ 06 52 07 06 17

► Sur RV | Jeudi | Cabinet Kiné 15, Rés. des Vignes

✉ adarmont.sophro@gmail.com

Yoga & Blabla

Marine CELLIER ☎ 06 20 44 86 45

► Sur RV | Lundi au vendredi | 97, Grande rue

✉ m.cellier27@gmail.com 📱 Yoga & Blabla

COMMERCE

BOUCHERIE-CHARCUTERIE-ÉPICERIE-TRAITEUR

Florian & Collyne GILLES • 83, Grande rue

☎ 02 32 52 60 50 📱 Maison Gilles

Lun. : 8h30-19h00 | Mar. - Jeu. - Ven. : 7h30-19h00

Sam. : 7h30-18h30 | Dim. : 8h00-12h00

Fermé le Mercredi

BOULANGERIE-PÂTISSERIE Maison Semenon

Olivier SEMENON • 75 bis, Grande rue

☎ 02 32 52 38 40

Mardi-Samedi : 6h30-13h30 • 15h00-19h30

Dimanche : 6h30-13h30 | Fermé le Lundi

Café-TABAC-PRESSE-LOTO-PMU-RELAIS POSTE

Café de la Mairie ☎ 02 32 53 04 48

Philippe BELLMONT & Sophie DE GRAVE

• 104, Grande rue

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h30 -19h30

Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00

Dépôt de pain le Lundi | Fermé le Mardi

ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE

75, Grande rue | Directrice : Virginie DUBOIS

✉ ce.0270567v@ac-normandie.fr

Maternelle ☎ 07 48 77 40 35

Primaire ☎ 07 48 77 03 15

ENTREPRISES

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue

☎ 02 32 77 51 77 ✉ allangum@allandetrobert.fr

📱 www.allandetrobert.fr

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom (Groupe CAT SA) • 66, Grande rue

☎ 02 32 77 27 87 ✉ gestioncommerciale@akeo.fr

📱 www.akeo.fr

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil

☎ 02 32 52 21 10 ✉ ecuries.godignon@orange.fr

Pension équine

Pascale & Frédéric LEFEUVRE Le petit haras

Grande rue ☎ 02 32 52 81 37 | 06 75 50 65 36

✉ frederic.lefeuvre0@orange.fr

ESPACES VERTS

• Emmanuel BARATTE • 7, rue de la Mi-voie

CESU** accepté | ☎ 06 47 83 00 20

✉ leschenes.emmanuel@wanadoo.fr

NOUVEAU • Nolan FOUAUX-MANSOIS | Jardin'eure

85, Grande rue ☎ 07 78 52 10 96 📱 Jardineure

• Benoist QUÉNAULT | Pivoine et Séquoia

16, rue Bourgout (Agrément Service à la personne)

☎ 06 75 51 48 64 ✉ pivoine.et.sequoia@outlook.com

INFIRMIÈRES D.E. à domicile

Cabinet : 81, Grande rue | 7J/7 sur rendez-vous

Sylvie GOULAY, Manon BRUYER ☎ 06 09 88 93 90

KINÉSITHÉRAPEUTE

Véronique HERTAY 15, Résidence des Vignes

☎ 07 68 87 05 43 ✉ vherday.kine@gmail.com

► RDV uniquement par téléphone ou mail

LOCATIONS / CHAMBRES D'HÔTES

Locations Courte Durée

• Monique GUTKNECHT | HG2M | 59, Grande rue

► 🧑🧒🧒 x 2 | Parc de sculptures

☎ 06 16 75 72 63

✉ contact@hg2m.fr 📱 www.hg2m.fr

• Michel & Évelyne LUCET | 118, Grande Rue

► 🧑🧒🧒 | Gites de France #880

☎ 02 77 02 02 52 | 06 16 61 01 13

✉ michel.lucet@sfr.fr

Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET Les Chardonnerets

► 🧑🧒 x 2 | 11, rue des Loges

☎ 02 32 52 71 15 | 06 13 54 48 91

✉ gerardtillet@aol.com 📱 www.les-chardonnerets.com

PAROISSE Saint Niçaise

Infos : mariages, baptêmes, messes...

Mirène MENET ☎ 06 18 84 63 19

Michèle ARGENTIN ☎ 06 84 91 69 93

RESTAURANT

L'AUBERGE DES PÊCHEURS

Stella & Christophe BOUVET • 122, Grande rue

☎ 02 32 52 60 43 ✉ adpecheurs.pm@gmail.com

📱 L'Auberge des pêcheurs | Fermé le Lundi

SERVICES BÂTIMENT

Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du barrage

☎ 02 32 52 63 76

Aménagements - Maçonnerie - Rénovation

• Cédric BRILLAULT | HMS CONCEPT

☎ 06 82 66 07 00 ✉ hmsconcept@outlook.fr

• Alexandre DA COSTA | A.D.C. Travaux Rénovation

☎ 06 79 29 19 27 ✉ adc.2778@gmail.com

• Christophe LECACHEUX

☎ 02 32 53 72 06 | 06 32 73 86 29

✉ christophe_lecacheux@yahoo.fr

• Amorim VITOR | Maçonnerie générale

☎ 02 32 51 24 63 | 06 10 90 99 14

✉ amorim.vitor@free.fr

Électricité

Électricité générale-chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET ☎ 02 32 52 22 98 | 06 83 12 32 92

✉ franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Électricité générale - réseau informatique

Kevin MALLARD Mallard Bati Pro ☎ 06 46 22 31 05 ✉

mallardbatipro@gmail.com

Autres

Menuisier designer | Le Choix de l'Atelier

Maxime BOUCOURT ☎ 06 87 65 92 10

📱 lechoixdelatelier ✉ lechoixdelatelier@gmail.com

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL

☎ 02 32 52 88 85 | 06 43 15 67 36

SERVICES AUTRES

Apiculteurs - SOS essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque

☎ 02 32 53 47 10 | 06 26 84 78 62

Bijoux en pierre | Les Délices de Nathlie

Nathalie TROIGNON • 4, rue des Sablons

☎ 06 51 52 06 01 ✉ delices.de.nathlie@gmail.com

📱 Délices de Nathlie, les pierres et ses vertus

Bois de chauffage

François LEHALLEUR • 5, rue du Port

☎ 02 32 52 59 32

Coiffeuse à domicile | Mobicoiff

Fanny HENOCH - sur RDV ☎ 06 23 45 03 44

Couturière | Dé, Fil et Mode

Chantal DOUILLARD • 11, rue Delamotte

☎ 07 48 77 69 48

Équipement audiovisuel et de garage

Franck LEFEBVRE Technik Design Service

☎ 06 73 78 48 53 ✉ franck.lefevre27@wanadoo.fr

Photographe

Christine LEBEL CROIZÉ | ☎ 07 89 25 16 68

✉ christinelebelcroize@gmail.com

📱 christinelebelcroize.com

Prothésistes ongulaires

NOUVEAU • Gwenaëlle DA COSTA | Gwen Nails &

Fashion 8, Rue de la Mi-Voie ☎ 06 48 91 11 83

📱 @gwennailsfashion 📱 Gwen Nail's Fashion

• Estelle LEFRANÇOIS | Vos Ongles Fée

96, Grande rue ☎ 06 68 65 60 27

✉ estelle.lefrancois65@gmail.com

📱 Vos Ongles Fée

Soutien scolaire - Assistance administrative

Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine

☎ 06 71 81 56 67 ✉ leclew27@gmail.com

Taxi

Christian DELUCA | Aries Taxi • 136, Grande rue

☎ 02 32 52 96 54 | 06 76 78 04 50

✉ delucachristian10@gmail.com

Transport de personnes | Berline - Limousine

Christophe AUGER • 50, Grande rue

☎ 06 34 14 38 27 ✉ auger-limousines@orange.fr

📱 auger-limousines.com 📱 augerlimousines

Conditions de parution dans la rubrique A VOTRE SERVICE • Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort. Les associations domiciliées hors commune mais exerçant une activité régulière en accord avec la municipalité sont également autorisées à parution.

• Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc.) en mairie.

La municipalité se dégage de toute responsabilité en cas de litige avec l'un des prestataires ayant parution dans cette rubrique.

VÉTÉRINAIRE

Olivier COIFFIER • 1, rue Haguerite
 ☎ 02 32 69 12 56 ✉ vetportmort@hotmail.com
 Sur rendez-vous | 9h - 11h45 | 14h - 18h45
 Samedi 10h - 14h | Fermé le Mardi

→ UTILES

ASCA | Association pour la Stérilisation des Chats Andelysiens ☎ 06 60 89 21 80 [F ASCALesAndelys](https://www.ascalandlesandelys.fr)

Assainissement - Eau potable | SNA
 N°Vert ☎ 02 32 53 50 03 | www.sna27.fr

ÉLECTRICITÉ | Branchement | EDF Évreux
 ☎ 09 69 32 15 15

SOS Abeilles Marie Thériau | Port-Mort ☎ 06 26 84 78 62

Frelon asiatique Lutte collective départementale

☎ 02 77 64 54 27 ✉ www.frelonasiatique27.fr
 ✎ Liste des intervenants agréés sur le site - aide de 30% déductible à la facture.

SyGOM | Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères
 ☎ 02 32 54 47 64 ✉ www.sygom.fr

TÉLÉPHONE | Branchement | Orange ☎ 39 00

VNF | Voies Navigables de France | Gaillon
 ☎ 02 32 53 91 83

→ URGENCES 24H/24 7J/7

112 Toutes urgences (prioritaire à partir d'un mobile)

114 Urgences par SMS (malentendants, aphasiques)

15 SAMU

17 Gendarmerie | Les Andelys ☎ 02 32 54 03 17

18 Pompiers

Enfance en danger ☎ 119

Violences femmes info ☎ 39 19

Médecin de garde ☎ 116 117

▶ après 20h + samedis, dimanches et jours fériés

Pharmacie de garde ☎ 32 37 (0,35 €/min) www.3237.fr

Centre Hospitalier Eure-Seine

Vernon ☎ 02 32 71 66 00 | Évreux ☎ 02 32 33 80 00

Eau SNA ☎ 02 32 53 50 03

Électricité Enedis ☎ 09 72 67 50 27

Gaz GrDF ☎ 0 800 47 33 33

SNCF ☎ 31 17

Téléphone Orange | Dommage réseau > par Internet uniquement ✉ dommages-reseaux.orange.fr

BRUITS de voisinage

par arrêté préfectoral DTARS-SE n°19/14
 du 26 septembre 2014 modifié le 20 août 2024

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE DES PARTICULIERS

sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

LUNDI > VENDREDI

8h30 - 12h | 14h30 - 19h30

SAMEDI

9h - 12h | 14h30 - 19h

DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS

10h - 12h

PROFESSIONNELS

par arrêté préfectoral DTARS-SE n°19/14
 du 26 septembre 2014

LUNDI > SAMEDI | 7h - 20h

207



TOURNY • LES ANDELYS • GAILLON • VERNON

HORAIRES : 2 SEPTEMBRE 2024 > 31 AOÛT 2025

Ne circule pas les dimanches et jours fériés.

Légende : PS : Période scolaire TA : Toute l'année

GAILLON • VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa		
Période de validité	TA		
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:35	12:17	17:43
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37	12:19	17:47
PORT-MORT :			
• Vieille côte	06:51	12:32	18:03
• Mairie	06:52	12:33	18:06
• Ancienne mare	06:53	12:34	18:07
• La ferme	06:54	12:35	18:08
VERNON / Gare Routière	07:10	12:50	18:25

VERNON • GAILLON

Jours de fonctionnement	Lu-Ve		Lu-Sa	
Période de validité	PS		TA	
VERNON / Gare Routière	07:15	08:20	15:40	18:30
PORT-MORT :				
• La ferme	07:27	08:32	15:52	18:46
• Ancienne mare	07:28	08:33	15:53	18:47
• Mairie	07:29	08:34	15:54	18:48
• Vieille côte	07:30	08:35	15:55	18:49
AUBEVOYE/Av. de l'Europe	-	08:40	16:02	18:57
GAILLON/Lycée A. Malraux	07:45	08:43	16:07	19:02

Vacances scolaires

Début vacances d'été 06/07/2025

Toussaint 18/10/2025 > 02/11/2025

Noël 20/12/2025 > 04/01/2026

Hiver 14/02/2026 > 01/03/2026

Printemps 11/04/2026 > 26/04/2026

Pont de l'Ascension vendredi 15 et samedi 16 mai 2026

Titre de transport 1 zone

À l'unité : 1,90 € | Carte 10 trajets : 15 €

Abonnement mensuel | +26 ans : 38 € | -26 ans : 18 €

Abonnement annuel | +26 ans : 380 € | -26 ans : 180 €

Contact 02 22 55 00 10 | nomad-car@normandie.fr
nomad.normandie.fr

Mairie

87, Grande rue
 ☎ 02 32 52 61 46

✉ mairie@port-mort.com ✨ www.port-mort.com

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 15h - 17h

Mercredi : 10h - 12h

Samedi : 9h - 11h30

EN CAS D'URGENCE

☎ 07 68 97 24 53

S.N.A.

Seine Normandie Agglomération

12, rue de la Mare à Jouy | 27120 DOUAINS

☎ 02 32 53 50 03

✉ contact@sna.fr ✨ www.sna.fr

[f](https://www.facebook.com/SNAggllo) SNAggllo

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi 8h30 - 12h00 | 13h30 - 17h30

Centre de Tri Postal

En cas de fermeture du Relais Poste du Café de la Mairie les objets avisés pourront être retirés dès le jour même à partir de 14h.

9, rue Lavoisier (à côté d'ALDI) 27600 AUBEVOYE

☎ 02 76 76 00 10

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi : 8h30 - 10h15 | 13h30 - 17h30

Samedi : 8h30 - 12h30

Brûlage déchets verts

par arrêté préfectoral n°D3 SIDPC 20 144
 du 16 novembre 2020

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est désormais INTERDIT TOUTE L'ANNÉE.

Dérogations éventuelles sur demande auprès de la Préfecture.

Collecte déchets ménagers & recyclables

LE VENDREDI

1 semaine sur 2 (semaines impaires)

LE SAMEDI

les semaines du 1^{er} janvier et du 25 décembre

Ménagers (bac noir) MATIN

Recyclables (bac jaune) APRÈS-MIDI

Sortir les 2 bacs la VEILLE AU SOIR

Déchèterie

L'accès à la déchèterie d'AUBEVOYE est prolongé pour l'année 2025.

☎ Horaires

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi :

9h00 - 12h15 | 13h30 - 17h00

Jeudi : 13h30 - 17h00 | Fermée le matin

Les déchèteries de la SNA sont également accessibles : Tourny, Les Andelys, Vernon...

Vignette d'accès

Faire une demande auprès du SyGOM en ligne :

<https://sygom.horanet.com/>

ou par téléphone : 02 32 54 47 64

sngo.fr

Transport à la demande (TAD)

Les informations et alertes de la commune sont sur PanneauPocket !

Téléchargez l'appli 100% gratuite & anonyme

CONSEIL MUNICIPAL | Maire Gilles AULOY | Adjoints : 1- Évelyne LUCET 2- Gérard MOREAU 3- François LEHALLEUR
 4- Ghyslaine AUDREN | Conseillers Monique CHOMIENNE - Isabelle KERLEROUS - Pascale LACHINE - Michaël LESUEUR - Séverine MARTIN - Philippe PLÉ - Jean-Michel VUILLAUME - Élise WATER PERSONNEL COMMUNAL | Secréariat de mairie Édith DELAPLACE | Espaces verts Patricia CLERFEUILLE - Laura FOULON | Ménage locaux Léa BOURSIER - Annick DI LUIGI | Périscolaire > Restaurant Séverine ALLAMANCHE - Léa BOURSIER - Laura FOULON > Garderie Séverine ALLAMANCHE - Graziella ROGER > ATSEM Graziella ROGER | Communication - Internet Alain CLERFEUILLE

MENTIONS LÉGALES | Périodique communal trimestriel rédigé et édité par la commune de Port-Mort (27-Eure)

Directeur de Publication Gilles AULOY Vice-président commission communication Ghyslaine AUDREN Membres Pascale LACHINE - Évelyne LUCET Maquette Alain CLERFEUILLE Parution Trimestrielle Tirage 500 ex. Impression Studio Compo (69)

Courriel journal@port-mort.com | Internet www.port-mort.com | facebook Mairie-de-Port-Mort

